



Lausanne, le 3 juillet 2014

RAPPORT

de la Commission permanente de gestion

pour l'exercice 2013

Organisation de la Commission permanente de gestion

Président :	M. Alain Hubler, La Gauche
1 ^{re} vice-présidente :	M ^{me} Claude Nicole Grin, Les Verts
2 ^e vice-président :	M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CULTURE	M. Raphaël Abbet, UDC M. Jacques-Étienne Rastorfer, socialiste
SPORTS, INTÉGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION	M ^{me} Manuela Marti, socialiste M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical
LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	M. Eddy Ansermet, libéral-radical M. Jean-Luc Chollet, UDC
TRAVAUX	M. Gianfranco Gazzola, socialiste M. Roland Ostermann, Les Verts
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	M ^{me} Florence Bettschart-Narbel, libérale-radical M. Laurent Rebeaud, Les Verts
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	M ^{me} Claude Nicole Grin, Les Verts M. Maurice Calame, libéral-radical
SERVICES INDUSTRIELS	M ^{me} Magali Crausaz Mottier, La Gauche M. Florian Ruf, socialiste

Table des matières

Préambule	4
Administration générale et culture (AGC)	6
Préambule	6
Secrétariat municipal (SMun).....	6
Service du personnel (SPeL)	8
Service de la culture (CULT)	9
Service du développement de la ville et de la communication (DevCom)	11
Service d'organisation et d'informatique (SOI).....	12
Service juridique (SJur)	14
Entretien final avec le syndic.....	14
Sports, intégration et protection de la population (SIPP)	16
Préambule	16
Service administratif et de l'intégration (SAI).....	16
Service des sports (Sports).....	17
Service de la police du commerce (Polcom)	22
Service du contrôle des habitants (CH)	23
Service de protection et sauvetage (SPSL).....	24
Service des assurances sociales (SAS)	26
Absences du personnel	28
Logement et sécurité publique (LSP)	29
Préambule	29
Secrétariat général (SGLSP).....	29
Corps de police (CP).....	30
Service du logement et des gérances (SLG)	32
Service bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne (BAVL).....	33
Conclusion	35
Travaux (TRX)	36
Préambule	36
Service de la coordination et du cadastre (SCC)	36
Service des routes et de la mobilité (RM).....	37
Service d'urbanisme (URB)	38
Service d'architecture (ARCH)	39
Service d'assainissement (ASST).....	40
eauservice Lausanne (EAU)	40
Remerciements	41
Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS)	42
Préambule	42
Service de la jeunesse et des loisirs (SJL)	42
Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)	43
Service des écoles primaires et secondaires (SEPS).....	44
Service de santé et prévention (anciennement Service de santé des écoles et Service dentaire).....	45
Service de psychologie scolaire (SPS).....	47
Service du travail (ST).....	48
Service social Lausanne (SSL)	49
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale.....	50
Remerciements	51

Finances et patrimoine vert (FIPAV)	52
Préambule	52
Secrétariat général (SGFIPAV)	52
Service des parcs et domaines (SPADOM)	52
Service achat et logistique Ville (SALV)	54
Service de la révision (SR)	55
Service financier (SF)	55
Direction	56
Conclusion	56
Services industriels (SiL)	57
Préambule	57
Secrétariat général (SGSiL)	57
Service finances, administration et développement (FASiL)	58
Service commercial (SiLCOM)	59
Service de l'électricité (SEL).....	59
Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD).....	60
Service multimédia (SIMA)	60
LFO S.A.....	61
Si-REN S.A.....	61
Motion	61
Postulats.....	61
Remerciements	62
Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2013 à fin juin 2014 et l'état de ses archives.....	63

Préambule

La Commission de gestion a tenu dix séances plénières.

Question transverse

Dans le cadre de son mandat de contrôle de la gestion 2013 de la Municipalité, la Commission de gestion a choisi de ne pas traiter de thème transverse cette année, mais de se concentrer sur la mise au point d'une procédure à son propre usage. Le but est de donner des jalons clairs pour conduire des visites dans les différents services de la Ville et de tendre vers une cohérence des aspects contrôlés. Cette procédure sera évaluée puis affinée lors des prochains exercices.

Motions, postulats et pétitions en suspens

La Commission a examiné le rapport N° 2013/43 intitulé : « Initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30 juin 2013 ». Lors d'une de ses séances, elle a rencontré le syndic. La Commission de gestion a établi un rapport et présenté ses déterminations au Conseil lors de la séance du 3 décembre 2013.

La Commission de gestion a par ailleurs décidé de contrôler tout au long de l'année le respect des délais votés par le Conseil lors de la séance susmentionnée. Lorsqu'elle a constaté que ceux-ci n'étaient pas tenus, elle a écrit à la présidente du Conseil qui a lu les courriers en séance plénière. Ainsi deux lettres ont été rédigées, datées du 4 février et du 3 juin 2014. La deuxième missive a été l'occasion de souligner qu'aucun des quatre objets en suspens mentionnés en février n'avait reçu réponse. De plus, à ceux-ci, sont venus s'ajouter 65 autres points pour lesquels l'échéance était passée.

Visite du Bureau du Conseil communal pour l'exercice 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Le président a rencontré les membres du Bureau à l'occasion de l'une de leurs séances. Durant le courant de l'année, le Bureau a mis en place une procédure d'examen de recevabilité des initiatives des conseillers et des pétitions. Cette nouvelle manière de fonctionner fait suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2013, de la nouvelle loi sur les communes. Ces examens donnant lieu à des décisions du Bureau, celles-ci sont sujettes à recours de la part des conseillers. Le Bureau a donc également établi une procédure de recours et de traitement de ceux déposés. Après une discussion avec les membres du Bureau, force est de constater que la tâche, imposée par la loi sur les communes, consistant à vérifier la recevabilité des initiatives est de nature juridique et que celle-ci se marie difficilement avec le travail politique du Bureau. Si, en 2013, le Bureau a bénéficié des compétences juridiques d'un de ses membres, il n'en sera pas forcément toujours le cas. Dans ces conditions, la Commission de gestion verrait d'un bon œil que le Service des communes et du logement, d'entente avec les Bureaux des Conseils communaux, mette au point une procédure simple, efficace et unifiée permettant de statuer sur la recevabilité des initiatives.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes implique une révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) pour une mise en conformité. Profitant de cette obligation, le Bureau du Conseil communal a décidé de nommer une commission, N° 23, chargée d'étudier la proposition de révision totale du RCCL déposée par M^{me} Thérèse de Meuron ainsi que son adaptation aux nouvelles dispositions cantonales proposée par la Municipalité par le biais du préavis N° 2013/45¹. La présidente et le secrétaire du Conseil ont été reçus par cette commission, afin de faire remonter les points de dysfonctionnement de certains articles relevés durant ces dernières années. Cette commission a en outre chargé le Bureau de rédiger une note pour proposer une procédure de récusation des conseillers, nouvelle règle entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

¹ *Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques.*

Le Bureau a aussi réfléchi à l'élaboration d'une procédure en cas de huis clos. En effet, le Règlement du Conseil prévoyant cette possibilité, le Bureau a étudié différents cas de figure, tenant compte du fait que la salle est à présent sonorisée, que les séances sont filmées et diffusées en direct sur divers canaux et que la présidence doit pouvoir assurer que le huis clos est respecté en cas de décision du Conseil.

La présidente en charge jusqu'au 30 juin a profité de son mandat pour rencontrer des représentants d'acteurs de la vie commerçante, associative, sportive et culturelle de la ville de Lausanne. Elle a organisé des petits déjeuners informels dans le carnotzet de l'Hôtel de Ville à six reprises. Pour certaines de ces séances d'autres membres du Bureau étaient également présents.

La présidente du Conseil et le président de la Commission consultative d'informatique, également membre du Bureau, ont rencontré le chef du Service d'organisation et d'informatique, accompagné de son adjoint. Plusieurs points ont été abordés, notamment des aspects techniques liés au fonctionnement du système informatique de la salle du Conseil, mais aussi les recherches effectuées dans le cadre des autorités romandes sur les méthodes de retranscription automatique de séance.

Le Secrétariat municipal a été réorganisé au début de l'année 2014. Cela a eu une incidence sur le nombre d'huissiers disponibles durant les séances du Conseil. Après discussion avec la Municipalité, un compromis a pu être trouvé.

Cette année, les membres du Bureau ont rencontré leurs homologues de la Ville de Bienne. Cette visite a permis de comparer les pratiques entre les deux Assemblées et a été très enrichissante.

Course de la Commission de gestion

Pour conclure les travaux de l'exercice 2013-2014, la Commission de gestion – accompagnée de la Commission des finances, de membres de la Municipalité, du Bureau et de chefs de service – a visité les installations de Veytaux et de l'École à la montagne de Château-d'Œx. Cette journée s'est conclue par un repas à l'aéroport de la Blécherette.

Administration générale et culture (AGC)

Préambule

Les commissaires ont rencontré, entre avril et début juin, les chefs de service et le secrétaire municipal, parfois accompagnés par leurs adjoints ou d'autres cadres.

Une rencontre avec M. le syndic a conclu la série des six entretiens dans les services.

Que tous ici soient remerciés de leur disponibilité et de la qualité des échanges qui ont permis aux commissaires de réaliser leur travail dans de bonnes conditions.

- Secrétariat municipal (SMun) ;
- Service du personnel (SPeL) ;
- Service de la culture (CULT) ;
- Service du développement de la ville et de la communication (DevCom) ;
- Service d'organisation et d'informatique (SOI) ;
- Service juridique (SJur).

Préalablement aux rencontres dans les services, une rencontre au Service de la révision a permis de prendre en compte d'éventuelles observations de sa part.

Secrétariat municipal (SMun)

Le rapport de gestion portant sur l'année 2013, le Secrétariat municipal recouvre encore ce qui sera subdivisé dès le 1^{er} janvier 2014 en deux services : d'une part le Secrétariat municipal repris par l'adjoint du chef de service, d'autre part le Service du protocole et des relations extérieures (PREX), nouvellement créé, dont la charge a été confiée à l'ancien secrétaire municipal.

Notre entretien a ainsi eu lieu avec l'ancien secrétaire municipal, responsable de la gestion et du rapport pour 2013, et son ancien adjoint, devenu secrétaire municipal.

Personnel et organisation

De manière générale, l'ensemble du personnel est stable et ne pose pas de problèmes particuliers.

Il y a une place d'apprentissage à la comptabilité de la direction, rattachée au Secrétariat municipal. Il est prévu de créer une seconde place au Secrétariat municipal dès l'été 2015, au sein du secrétariat de la Municipalité.

Les huissiers en charge de la gestion du courrier interne et externe, qui dépendront du nouveau service PREX, ont connu une période difficile, à la suite d'une maladie, d'un remplacement, ainsi que d'un départ à la retraite non compensé. La situation devrait revenir à satisfaction en 2014.

Dans certains secteurs, en fonction des événements, la charge de travail est estimée à la limite du supportable pour l'effectif, voire en surcharge.

Il est à relever que la subdivision en deux services est faite sans effectif supplémentaire, par souci de cohérence avec la volonté municipale depuis 2011 de limiter les nouveaux postes aux crèches et à la police.

Naturalisations et Registre civique

Ces secteurs d'activités ont également fait l'objet d'une très forte charge de travail. Relevons par exemple que le contrôle des signatures pour un référendum communal a nécessité l'engagement temporaire d'un auxiliaire.

La baisse du nombre de promesses de bourgeoisie entre 2012 (394) et 2013 (259) s'explique pour une part par une disponibilité limitée de la police, ainsi que par le rattrapage en 2012 de cas qui n'avaient pas pu être traités en 2011.

Notons encore une forte augmentation des demandes de renseignement et débuts des démarches depuis février 2014.

Casino de Montbenon

Les salles sont très demandées ; de plus, dès le début 2014, la gestion du salon bleu, petite salle au niveau du grand hall, sera reprise par le service PREX, en charge du Casino plutôt que par le nouveau restaurateur.

Ce « vénérable » bâtiment occasionne par ailleurs quelques soucis et frais pour son entretien permanent.

Sécurité au travail

Ce secteur, qui occupe 7,6 ept² à fin 2013, ne suscite pas de remarques et donne satisfaction.

Suite au départ de l'ingénieur de sécurité en cours d'année, le poste a été repourvu en 2014 avec un délai d'entrée en service de quelques mois.

Unité d'évaluation et de conseil

Avec la subdivision du service, l'unique collaboratrice rattachée à cette unité sera transférée au DevCom dès début 2014. La fonction de répondante en ressources humaines (RRH) qu'elle occupait par ailleurs sera reprise par la secrétaire municipale adjointe, dont le taux d'engagement a été augmenté en conséquence, et qui gèrera les ressources humaines des deux services.

Préavis présentés en 2013

- Rapport-préavis 2013/40 : Réponse à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques », à la motion de M^{me} Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! »
- Préavis 2013/45 : Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Commentaires des commissaires, complémentaires au rapport de gestion

Les commissaires relèvent que certains secteurs d'activités importants du service pour l'année 2013 ne sont l'objet d'aucune mention au-delà du simple inventaire initial des tâches du service. Ils souhaitent pour les rapports futurs qu'un bref compte rendu leur soit également consacré, avec quelques éléments permettant de quantifier leurs tâches.

De plus, puisque c'est autant une volonté municipale clairement annoncée qu'une nécessité reconnue par la Commission de gestion, le renforcement du nouveau Secrétariat municipal en état-major de la Municipalité et du syndic devrait être l'objet d'une attention particulière, avec quelques « tableaux de bord » qui en facilitent le suivi.

² Équivalents plein temps.

Service du personnel (SPeL)

Les points principaux évoqués par les responsables du service suite aux demandes des commissaires ont fait l'objet de tableaux détaillés, complétés en cours de séance.

Les commissaires ont ainsi reçu des réponses claires et précises à leurs questions.

Nouvelle organisation du service

Mise en place en 2013 et complétée en avril 2014, elle a été présentée, avec des processus clairs et se veut plus efficiente que la précédente.

Equitas, point de situation

Comme le demandait un amendement voté par le Conseil communal³ lors de l'adoption du préavis⁴, le rapport de gestion municipal rend compte, année après année, de l'avancement du projet. Un rapport est également présent sur l'intranet pour les employés de la Ville et fait partie des pages les plus consultées.

Le travail a avancé selon les prévisions, mais la présentation du préavis final sera retardée afin de permettre d'avoir toutes les simulations possibles, avec une grande finesse, sur les effets de la mise en œuvre. Dans le calendrier actuel, confirmé par M. le syndic, c'est la Municipalité actuelle qui devrait adopter le préavis, quelques mois avant la fin de la législature. La décision du Conseil communal pourrait être prise par l'actuel ou le nouveau Conseil communal.

Selon la direction du projet, les effets de bord financiers sont contenus et l'équité femmes-hommes est atteignable si le politique ne modifie pas les données, par exemple en rehaussant des fonctions essentiellement occupées par des hommes.

Allocations familiales

Suite à la mise en place d'un registre fédéral (RAFam), le Service du personnel a une importante nouvelle tâche dans ce domaine. Relevons que le fait d'être une caisse d'allocations familiales en gestion déléguée (par la Caisse cantonale d'allocations familiales – CCAF) permet des économies pour l'employeur communal. En lien avec l'évolution de la société (familles recomposées, mobilité géographique par exemple), les dossiers sont plus complexes et multiples. Deux audits externes (CCAF) ont été faits pour s'assurer de la qualité de la gestion déléguée.

Mise en œuvre ATT (Préavis N° 2007/67 : Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale.)

La mise en œuvre se poursuit dans de nouveaux services. Les quelques derniers services restants ont des caractéristiques particulières (Service de protection et sauvetage Lausanne, policiers, Accueils pour enfants en milieu scolaire, etc.).

Une migration vers *TimeTool* est prévue dans deux services qui avaient initialement choisi un autre logiciel ; les licences ne pourront pas être prises en charge par les crédits initialement votés, et il pourrait être demandé aux services de les financer directement.

Fonds de secours du personnel

Fondé sur l'art. 45⁵ du Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC), ce fonds permet une aide notamment lors de frais médicaux importants qui mettraient en difficulté financière

³ Conclusion N° 1c. : « de demander à la Municipalité d'informer le Conseil communal du déroulement des travaux relatifs au projet Equitas par un compte rendu annexé au rapport de gestion municipal. »

⁴ Préavis N° 2008/38 : Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Projet « Equitas ».

⁵ Al. 10 : « Le Fonds de secours du personnel communal appelé à prendre en charge des frais médicaux non couverts par une assurance dans les cas dignes d'intérêt doit compter une fortune de Fr. 300'000.– au moins. »

l'employé ou sa famille. Il intervient aussi dans des situations d'endettement excessif ou pour les éviter, par exemple par une sensibilisation de tous les employés.

Les commissaires ont eu les réponses à leurs questions sur le fonctionnement, qui montrent une gestion attentive.

Unité juridique

Cette unité s'est renforcée ces dernières années, apportant un appui aux services et garantissant une uniformité des pratiques.

Une formation de base par *e-learning* a débuté en 2013 et s'achèvera fin 2014, afin de renforcer les compétences juridiques du réseau des RRH. Il s'agit d'un travail par modules que chaque RRH peut suivre à son rythme.

Service de la culture (CULT)

Personnel

La place pour un apprenti est liée à un poste d'agent en information documentaire, au Musée historique de Lausanne. Cette place sera à nouveau disponible dès l'été 2015.

Bilan des préavis votés

Les délais et les crédits ont été respectés.

*Musée romain de Lausanne-Vidy*⁶

L'inauguration a eu lieu en mai 2014. Une cuisine a pu être aménagée. Des problèmes d'humidité excessive ont été résolus. La fonctionnalité et l'intégration de l'ensemble semblent particulièrement satisfaire les utilisateurs. À noter que le nouveau poste lié à la médiation culturelle débute actuellement.

*Arsenic*⁷

L'inauguration a eu lieu à l'automne 2013. L'ensemble remplit parfaitement son rôle dans le fonctionnement. Quelques problèmes sont apparus avec les planchers de scène et les gradins dans une salle, ces derniers changés aux frais de l'entreprise.

*Opéra*⁸

Le résultat des travaux est pleinement satisfaisant, même si quelques perfectionnements sont encore attendus relatifs à l'acoustique. Il est maintenant confirmé que le public a retrouvé le chemin de l'avenue du Théâtre après cinq saisons hors les murs. À noter que c'est maintenant l'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL) qui viendra y trouver refuge durant les travaux de la salle du Métropole.

⁶ Préavis N° 2010/16 : Musée romain de Lausanne-Vidy. Extension du bâtiment.

⁷ Préavis N° 2010/28 : Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central, réaffectation de l'étage des ailes nord et sud.

⁸ Rapport-préavis N° 2007/58 : Opéra de Lausanne. Immeuble avenue du Théâtre 12, à Lausanne. Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation et l'extension de la cage de scène, des zones techniques, administratives et publiques. Réponse à une pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne. Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue du Théâtre, la rue Charles-Monnard, la rue Beau-Séjour et les limites est des parcelles N°s 6026 et 6027. Radiation du plan d'extension N° 580 du 25 février 1977.

État d'avancement des réponses à diverses initiatives du Conseil communal

Le délai a été régulièrement reporté pour certains objets, en particulier en raison de la volonté de répondre de manière groupée à ces initiatives. Le rattachement du service à une nouvelle direction, en 2012, a aussi engendré quelques mois de retard.

Le rapport-préavis de politique culturelle est prévu pour l'été 2014. Sa finalisation devait tenir compte de la succession à la direction du Théâtre Kléber-Méleau, dont l'annonce est imminente au moment de notre entretien.

La demande de crédit d'ouvrage pour le Musée historique est prévue pour la fin 2014.

Quelques sujets particuliers

Fonds des arts plastiques (FAP)

Par le préavis en finalisation, certaines clarifications et ressources nouvelles semblent pouvoir être apportées au FAP et au Pourcent culturel. Il s'agirait notamment de pouvoir clarifier les responsabilités entre les services, de renforcer la surveillance des œuvres, d'établir un catalogue raisonné de la collection.

Théâtre de Vidy

L'arrivée du nouveau directeur semble appréciée : beaucoup de collaborations avec des acteurs locaux, comme avec d'autres institutions culturelles (Cinémathèque suisse, Collection de l'Art Brut). L'équipe semble satisfaite et attachée au nouveau projet.

Du côté des bâtiments, une étude a montré quels travaux sont nécessaires pour assurer la sécurité et quelles améliorations peuvent être entreprises. Il s'agira également d'importants travaux pour en adapter les capacités énergétiques. Un compte d'attente devrait être ouvert en septembre 2014.

Festival de la Cité

L'édition 2014 sera marquée par une présence forcée hors de la Cité, en raison des travaux liés au nouveau parlement cantonal. Après vraisemblablement quatre éditions, le festival retrouvera ses espaces habituels.

Les Docks

Les commissaires ont plaisir à relever la bonne santé de cette jeune institution, qui a achevé en 2013 le remboursement du prêt accordé par la Ville en 2008⁹.

Contrôle des subventions

En 2013, la Commission de gestion avait apporté une attention particulière, dans l'ensemble des services, aux processus en place pour contrôler l'usage et l'opportunité des subventions.

Cette année, suite à une information qui lui a été transmise, la sous-commission a porté son attention sur une subvention d'importance moyenne, dont la situation ne lui a pas paru parfaitement claire. Elle a décidé de poursuivre ses investigations, ces prochains mois, en les élargissant à d'autres subventions comparables.

⁹ Rapport-préavis N° 2008/39 : Réponse à la motion de M. Claude Bonnard pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles (FMA – les Docks).

Service du développement de la ville et de la communication (DevCom)

Organisation générale du service

Il est subdivisé en quatre secteurs d'activités : communication, développement durable, économie et territoire, marketing urbain. Pour chacune de ces unités, un responsable participe à une séance commune hebdomadaire avec le chef de service, et est proche des ses collaborateurs. Une cinquième unité, administrative, apporte des ressources spécifiques aux autres unités.

Les tâches sont pour une part permanentes, attachées alors à une unité, et pour une autre part fluctuantes en fonction des projets. Il est demandé beaucoup de polyvalence et d'autonomie aux collaborateurs, mais aussi des compétences très particulières.

Dans cette logique de projet, on penche alors plus vers une organisation matricielle que dans un cloisonnement en secteurs.

Personnel

Deux places d'apprentis existent dans le service : l'une, permanente, dans l'unité administrative ; l'autre, de médiamaticien, est partagée avec d'autres services pour enrichir la formation.

Les absences sont dans la normale en 2013, compte tenu d'une absence de longue durée.

Le chef de service estime le climat général satisfaisant, sans signes alarmants, même si quelques petits problèmes semblent inévitables avec une équipe d'environ 35 personnes.

Secteur économie et territoire

Plan mobilité

Le rapport 2013 montre une baisse importante de l'usage et du kilométrage des véhicules privés par les employés de la Ville.

Tourisme

Une phrase du chef de service est caractéristique de Lausanne dans ce secteur : « C'est le week-end ou en été que les hôtels lausannois ont le plus de disponibilité ! ». En effet, pour 70 à 80 %, il s'agit d'un tourisme d'affaires lié à des entreprises ou à des congrès. Il a un bon impact sur l'économie locale, par les dépenses des personnes concernées, même si pour le domaine hôtelier lui-même, la pression sur les prix est forte. À Lausanne, le tourisme « low cost » peut exister pour des voyageurs individuels, mais l'accueil de groupes à ces conditions n'est pas envisageable.

Vivarium

Un important travail a été effectué en 2013 pour permettre la solution de sauvetage et la reprise par Aquatis dès 2016.

Transports publics

Ce secteur est en charge des relations institutionnelles avec les transports publics.

Réponses aux initiatives du Conseil communal

Le service intervient chaque fois qu'il est question d'économie ou de transports publics par exemple, ce qui représente un grand nombre de propositions dont l'évaluation est souvent complexe. Les réponses prenant en compte divers aspects regroupent souvent plusieurs initiatives, et demandent du temps que le service peine parfois à pouvoir réserver à cette tâche devant diverses urgences.

Secteur développement durable

Après un grand rapport-préavis de synthèse adopté par le Conseil en fin 2012,¹⁰ un objectif important est de mieux faire savoir ce qui est fait par la Ville dans ce domaine. Il s'agit également de poursuivre les actions concrètes mises en place.

La solidarité internationale et l'accueil de délégations étrangères à Lausanne relèvent également des missions de ce secteur.

Il a également des activités importantes liées aux villes romandes, au groupe des villes de l'Union des communes vaudoises (UCV), et à la commission développement durable de l'Association internationale des villes francophones.

Secteur marketing urbain

L'animation et la gestion de l'Union mondiale des villes olympiques, comme les relations avec le Comité international olympique (CIO), sont des activités importantes de ce secteur.

Une participation active au réseau des villes gourmandes, comme la nouvelle édition de Lausanne « Ville du Goût » en 2013, représente un message plus directement adressé aux Lausannois.

Secteur communication

Les commissaires se sont interrogés sur la tendance à créer des fractions de postes directement dans les services pour assurer la communication. Pour le chef de service, cela ne provient pas d'une défiance à l'égard du secteur spécialisé de son service, mais d'une nécessité dans certains domaines de disposer de spécialistes proches des gens de métier. Ce qui est important, c'est d'éviter les doublons et de rester coordonnés. Il y a également une difficulté pour le service, selon l'importance de la demande, à trouver la disponibilité suffisante parmi ses collaborateurs, ce qui explique le recours parfois à des agences.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

Personnel

La variation du nombre d'apprentis s'explique principalement par un tournus sur plusieurs services durant leur formation. Par ailleurs, un contrat a été rompu.

À la suite d'un licenciement pour fin de droit au traitement, le poste a été gelé. Une évaluation de la situation sera faite en 2014 pour voir si la personne qui l'occupait pourrait être réengagée, peut-être à temps partiel.

En lien avec le projet Equitas, un important travail a été effectué pour proposer une nouvelle définition des fonctions de la filière informatique.

Dans les cinq prochaines années, c'est près d'un quart des employés du service qui partiront à la retraite. Suite à une question des commissaires, il est précisé que les conditions salariales proposées par la Ville correspondent à celles du secteur privé dans ce domaine, et que l'intérêt et les possibilités qu'offre le SOI sont un grand atout, par la variété des tâches et la taille du réseau.

Une enquête réalisée auprès du personnel montre un fort taux de satisfaction (83%) au travail dans ce service. Les remarques plus fines seront prises en compte pour d'éventuelles améliorations ponctuelles.

¹⁰ Rapport-préavis N° 2012/3 : Politique communale en matière de développement durable. Bilan et perspectives et réponse au postulat Charles-Denis Perrin « Une unité développement durable pour un développement responsable de Lausanne ».

Importance du service

L'impact et la croissance de l'emploi de l'informatique se ressent de manière continue et met une pression importante sur le personnel et son organisation en particulier. Il en est de même en ce qui concerne le matériel à disposition, voire exigé par les utilisateurs.

Un des importants « challenges » à remplir consiste à mettre à disposition de l'ensemble des services communaux un fonctionnement le plus efficace et pratique pour leurs utilisateurs. Il en va de même pour les procédures à mettre en place pour la liaison avec les utilisateurs extérieurs de l'administration en général. Le tout, si possible, avec un personnel et des ressources stables.

Bilan de l'année 2013

Les activités du service sont guidées par le Schéma directeur (2013-2017)¹¹ dont la mise en place se poursuit.

Beaucoup d'activités non prévues sont apparues en cours d'année, en fonction des besoins des services utilisateurs ou de nécessités.

Un bilan général, avec indicateurs de performances, montre les bons résultats obtenus en 2013. Il en va de même pour les budgets mis à la disposition, qui sont bien respectés.

Relevons notamment, pour exemples, parmi les nombreuses activités 2013, la prise en compte des préoccupations suivantes :

- pour les finances communales, par un grand travail d'optimisation, notamment des coûts (renégociation des gros contrats, désinstallation des outils inutilisés sur les postes de travail, préférence pour des outils gratuits ou Open source, etc. ;
- pour la sécurité, par exemple par des audits sur les risques de pannes et les moyens d'y remédier, d'une part pour les Centres de Calcul (Data Centers), d'autre part pour les réseaux techniques (trafic, débit d'eau, etc.) ;
- pour le développement durable, par le projet de tester des PC avec composants à longue durée de vie ;
- pour le développement de la cyberadministration, à disposition des habitants ;
- pour les employés de l'administration, par la mise à disposition d'un réseau wifi sécurisé pour leurs appareils personnels ;
- pour les différents services de l'administration, par le conseil et le développement de solutions adaptées à leurs besoins particuliers.

Préavis présentés en 2013

- Rapport-préavis 2013/11 : De la micro-informatique sans macro-crédit ? Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin.
- Préavis 2013/34 : Évolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RÉCOLTE¹² pour la période 2013-2017.

¹¹ <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/administration-generale-et-culture/organisation-et-informatique/schema-directeur/mainArea/00/links/0/linkBinary/Schema-directeur-systeme-information-communal.pdf>

¹² Réseau communal lausannois de télécommunications.

Service juridique (SJur)

Conseil juridique

Il convient de rappeler que le service n'intervient, en principe, pas dans les procédures pénales ou civiles, ces mandats étant confiés à des privés.

Parmi les faits particuliers de 2013, mentionnons que suite à l'adoption par le Conseil communal d'un article relatif à la mendicité (art. 87 bis du Règlement général de police)¹³, il est intervenu suite à une requête à la Cour constitutionnelle.

Il a rédigé le rapport-préavis N° 2013/4, en réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' » ; ce rapport-préavis a été retiré par la Municipalité le 20 septembre 2013 et un nouveau délai accordé au 30 juin 2014.

Commission de police

Elle a procédé au prononcé d'environ 77'000 amendes de compétence municipale pour 2013, la situation est stable.

Les montants encaissés, eux, sont en hausse pour 2013 pour le domaine public, et stables pour le domaine privé.

Enfin, la menace que représente la conversion des amendes impayées en peines privatives de liberté de substitution (PPLS) a permis de déclencher des versements pour un montant total de 439'000 francs.

Assurances choses et patrimoine

Les variations d'une année à l'autre s'expliquent par des événements particuliers.

Entretien final avec le syndic

À l'issue des visites dans les services, la sous-commission a rencontré M. le syndic. Ce fut l'occasion d'une part de lui transmettre une impression générale sur la marche des services de sa direction, d'autre part de l'interroger sur quelques points pour lesquels il est particulièrement impliqué.

Parmi les sujets abordés, mentionnons :

La Télé (Vaud-Fribourg TV S.A.) : ce dossier, suivi directement par le syndic, membre du conseil d'administration, n'est rattaché à aucun service. À la suite de différentes difficultés dans l'exercice comptable 2013, une recapitalisation est en cours. Le préavis N° 2014/32,¹⁴ adopté la semaine de notre entretien, fait le point sur la situation et propose la participation de Lausanne.

Equitas : le calendrier de fin des travaux et d'adoption par le Conseil communal est confirmé et justifié. La volonté d'identifier et de traiter au préalable les cas problématiques est affirmée, comme celle de vérifier les impacts à deux, cinq et dix ans pour garantir que cette opération sera financièrement digeste.

Subdivision du Secrétariat municipal en deux services : des explications sont données sur le contexte et les nécessités en lien avec cette réorganisation.

¹³ Rapport-préavis N° 2012/22 : Politique municipale en matière de mendicité. Initiative « Stop à la mendicité par métier ! ». Contre-projet « Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté ». Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts intitulé : « Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain ».

¹⁴ *Recapitalisation de La Télé.*

Politique culturelle : un point est fait sur les projets d'ici à la fin de la législature. Il est ainsi question de l'adoption de conventions de subventionnement d'une durée de cinq ans avec les principales institutions culturelles, de travaux liés à différents bâtiments (notamment Vidy et Capitole), de locaux pour un stockage optimal des collections des musées et de décors, de l'avenir du théâtre de Beaulieu.

Avenir de Beaulieu, comme centre de congrès, notamment face à la concurrence sur le site de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) : des perspectives possibles à moyen terme, ainsi que l'interconnexion entre divers grands dossiers sont présentées.

Les réponses et les développements, sur des sujets très divers, ont montré une bonne maîtrise et une grande force de conviction que les commissaires tiennent à relever.

Sports, intégration et protection de la population (SIPP)

Préambule

Le 8 avril nous avons assisté à la séance hebdomadaire des chefs de service. Ils ont été sensibilisés au fait que la Commission de gestion tentait, dans une phase d'essai valant pour cet exercice, une nouvelle méthodologie de travail fondée sur des points communs à l'ensemble des services, tels que le suivi des décisions du Conseil communal entre autres.

Lors de leurs visites, les commissaires ont ainsi pu se rendre compte que ce nouveau concept impliquait une application différenciée, en particulier pour les services à vocation plus spécifiquement administrative.

Nous exprimons notre gratitude à tous les chefs de service qui ont apporté leur contribution à l'élaboration de notre rapport.

Service administratif et de l'intégration (SAI)

Les **préavis, motions et autres postulats en suspens** ont été passés en revue et il en ressort ce qui suit :

- Préavis N° 2012/35 : Bilan du contrat de quartier de Montelly.
Daté du : 12 juillet 2012.
Adopté par le Conseil communal le : 19 novembre 2013.

Il s'agissait de tirer le bilan du premier contrat de quartier en ville de Lausanne, bilan favorable et prélude à d'autres réalisations. Il génère ainsi la seconde action dans le quartier des Boveresses.

Personnel

La diminution de 0,25 ept touche le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Elle est destinée à faciliter le transfert à la Direction du logement et de la sécurité publique d'un ancien collaborateur dudit BLI.

Divers

Sous ce titre sont énoncés les faits importants et nouveaux de l'exercice 2013 :

Élaboration d'un programme communal d'intégration 2014-2017

L'année 2013 a été consacrée à négocier avec le Canton les modalités de mise en œuvre, ainsi qu'à élaborer, sous des contraintes temporelles très fortes, un programme communal d'intégration comprenant dix-sept mesures spécifiques relevant de cinq domaines, répartis selon les trois piliers suivants :

1. information et conseil ;
2. encouragement précoce et employabilité ;
3. intégration sociale.

La convention-programme entre le Canton et les Communes pour la période 2014-2017 devrait être signée au cours du premier semestre de 2014.

Lancement d'une formation novatrice

Dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme 2013, consacrée à la cohabitation dans les quartiers, une formation-pilote a été mise sur pied à l'intention des concierges, en tant qu'actrices et acteurs du vivre-ensemble, de concert avec le Service du logement et des gérances. Elle vise à offrir des connaissances et des outils pour mieux comprendre et gérer les mécanismes liés au racisme, ainsi qu'à développer des compétences interculturelles pour appréhender, de manière créative, les interactions entre personnes de cultures différentes résidant dans un immeuble.

Vu la réussite de cette expérience, cette formation spécifique sera reconduite chaque année et sera ouverte, dès 2014, aux concierges relevant de gérances privées de la place.

Taxis

Suite et fin de la « saga » ! Les taxis ayant recouru ont été déboutés par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP), après plusieurs recours, et par la Tribunal fédéral. Trois exploitants, qui n'avaient pas recouru contre cet arrêt au Tribunal fédéral, se sont cependant derechef pourvus jusqu'à la Haute Cour contre une mesure d'exécution (retrait de leurs autorisations A). Ils se prévalaient d'une demande d'autorisation formulée par la Municipalité, traduite par les intéressés comme « décision », ouvrant la porte à un nouveau recours. Mais en vain dès lors que par arrêt du 17 avril 2014, notifié le 7 mai 2014, le Tribunal fédéral a rejeté ce recours, mettant ainsi fin à cette longue procédure.

Service des sports (Sports)

Les **préavis, motions et autres postulats en suspens** ont été passés en revue et il en ressort ce qui suit :

- Préavis N° 2013/1 : Métamorphose. Stade olympique de la Pontaise. Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage.
Daté du : 17 janvier 2013.
Adopté par le Conseil communal le : 30 avril 2013.
Demande de : 5,575 millions de francs.
Avancement des travaux : la moitié des travaux prévus sont réalisés, le reste suit la planification initiale en ce sens que la majorité des travaux seront effectués en 2014 à l'exception, peut-être, de ceux relatifs à la couverture du bloc 3, dépendant d'une mise à l'enquête publique.

- Rapport-préavis N° 2012/37 : Piscine de Mon-Repos. Réponses aux postulats de M. Benoît Biéler¹⁵ et de M^{me} Sophie Michaud Gigon¹⁶.
Daté du : 16 août 2012.
Adopté par le Conseil communal le : 28 mai 2013.
Demande de crédit spécial de : 18'100 francs.
Avancement des travaux : réalisés avec effet rétroactif, le nouvel horaire étant entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

¹⁵ « Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos », déposé le 27 avril 2010.

¹⁶ « Water-polo à Lausanne : une discipline olympique qui a besoin d'eau », déposé le 23 novembre 2010.

- Préavis N° 2013/31 : Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre.
 Daté du : 11 juillet 2013.
 Adopté par le Conseil communal le : 21 janvier 2014.
 Demande de : 3'050'000 francs.
 Avancement des travaux : en cours ; la priorité sera donnée à la réfection du terrain en synthétique de la Blécherette, dont il sied de relever que le matériau de revêtement pourra être réutilisé dans le cadre du projet Métamorphose.

- Préavis N° 2013/41 : Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse. Remplacement des gradins mobiles.
 Daté du : 29 août 2013.
 Adopté par le Conseil communal le : 4 février 2014.
 Demande de : 400'000 francs.
 Avancement des travaux : réalisation en août 2014. À relever que confronté aux nouvelles normes de sécurité, vont diminuer le nombre de gradins – 700 – mais ce déficit sera en majeure partie compensé par des aménagements latéraux.

- Postulat de M. Jean-François Cachin, du 19 mai 2009, intitulé « Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand ».
 Date de réponse : 30 juin 2013 / Demande du Conseil communal.
 État de la réponse : rapport-préavis N° 2013/35, du 25 juillet 2013, « Centre de tir sportif de Vernand. Centralisation des activités de tir. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin » : figure à l'ordre du jour du Conseil communal (séances de mai 2014).

- Postulat de M. Valéry Beaud, du 8 mai 2012, intitulé « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! » (« slowUp »).
 Date de réponse : 30 novembre 2013 / Délai légal.
 État de la réponse : le rapport-préavis doit être rédigé et déposé auprès du Conseil communal avant cet été.

- Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon, du 27 novembre 2012, intitulé « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste Vita) ».
 Date de réponse : 31 août 2014 / Délai légal (renvoi à la Municipalité le 4 février 2014).
 État de la réponse : doit figurer dans l'un des préavis Métamorphose demandant les crédits d'ouvrage pour la réalisation de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

- Résolution déposée le 25 septembre 2012 par MM. Yves Ferrari et Jean-Luc Laurent suite à la réponse municipale à leurs interpellations concernant le Red Bull Crashed Ice¹⁷.
 Souhait : la résolution souhaitait que la Municipalité présente une évaluation de la précédente édition de cette manifestation et, sur cette base, décide ou non d'autoriser cet événement.¹⁸

¹⁷ Interpellation urgente de M. Yves Ferrari et consorts : « Red Bull Crashed Ice II ; une décision de la Municipalité gelée ? » ; interpellation urgente de M. Jean-Luc Laurent et consorts : « Red Bull Crashed Ice, le retour ».

¹⁸ « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente une évaluation de l'édition 2009, et, en fonction de cette dernière, qu'elle revoie son accord à la société organisatrice. »

- Suivi : une société spécialisée dans l'étude et le conseil en matière d'impact écologique a été mandatée et, sur la base de son rapport, la Municipalité a informé, en date du 27 février 2013, le Conseil communal de sa décision d'autoriser la manifestation. Le rapport de ladite société a été mis à la disposition de la population sur le site internet de la Ville de Lausanne¹⁹.
- Résolution déposée le 29 janvier 2013 par M. Guy-Pascal Gaudard suite à la réponse municipale à son interpellation urgente concernant la fermeture du remonte-pente de Mauvernay²⁰.
- Souhait : la résolution souhaitait la réintroduction de l'exploitation du remonte-pente de Mauvernay, ainsi que de la location de vélos et de la piste de ski de fond, dans les meilleurs délais.
- Suivi : la Municipalité, par sa communication du 28 novembre 2013, informait le Conseil communal que l'exploitation du remonte-pente de Mauvernay allait reprendre et qu'elle serait confiée à la société « Télé Leysin–Col des Mosses–La Lécherette S.A. », après que la recherche d'une solution locale eut échoué. Le constat de l'hiver écoulé démontre que l'installation n'a pu être exploitée que pendant quatre jours. Une solution alternative au manque de neige naturelle est à l'étude.
- Quant à la location de vélos, cette même communication relevait que les sociétés concernées ne désiraient pas reprendre cette activité.

Investissements – état des crédits accordés

Si le plan des investissements a été respecté en 2013, l'état des crédits se présente de la manière suivante :

- Préavis N° 2011/45 : Centre sportif de Vidy. Remplacement de la pelouse synthétique du terrain de hockey sur gazon.
- Crédit voté le : 14 février 2012.
 Montant alloué : 750'000 francs.
 Montant définitif : 515'222 francs.
 Écart : 234'778 francs.
- Explication : les travaux, suite à l'appel d'offres, confiés à une entreprise renommée de Suisse alémanique et de surcroît formant des apprentis, ont été moins chers que l'estimation initiale tout en permettant de disposer des mêmes performances de la surface synthétique.
- Préavis N° 2011/11 : Centre sportif de Praz-Séchaud. Réalisation de vestiaires, d'une buvette et de divers locaux.
- Crédit voté le : 20 juin 2011.
 Montant alloué : 1'995'000 francs.
 Montant définitif : 2'003'879.15 francs.
 Écart : 8879.15 francs.
- Explication : ce dépassement, qui a fait l'objet d'une communication de la Municipalité à la Commission permanente des finances en date du 17 décembre 2013, s'explique par des travaux d'optimisation de la production de chaleur et par des travaux de sécurité (éclairage extérieur).
- Cette réalisation sportive a eu un impact social avéré et positif pour la population du quartier (chaud).

¹⁹ http://www.lausanne.ch/agenda-actualites/actualites-municipales.html?id_decision=22700

²⁰ « Réhabilitons les installations sportives du Chalet-à-Gobet. »

Suivi des observations 2013

Dans son rapport, la Commission de gestion a émis deux observations, l'une ayant trait aux 20 kilomètres de Lausanne, l'autre au Triathlon,²¹ qui ont abouti aux réponses suivantes :

« 20 km de Lausanne »

Organisés depuis plus de 30 ans, les « 20 km de Lausanne » voient près de 20'000 personnes s'élancer le dernier samedi d'avril sur des parcours de 2, 4, 10 et 20 km. Les premiers départs sont donnés à 09 h 00 et les derniers à 18 h 00, avec, en moyenne, un intervalle de 30 minutes entre chacun. Quant aux concurrents, les derniers franchissent la ligne d'arrivée vers 21 h 00. Le départ des deux catégories majeures (10 et 20 km) se fait à 17 h 00 et à 18 h 00, de façon à perturber le moins possible la circulation et la sortie des commerces.

En raison de leur succès, qui se traduit par une augmentation constante du nombre de participants, les dirigeants des « 20 km de Lausanne » doivent actuellement faire face à un certain nombre de problèmes organisationnels. Pour y répondre, plusieurs options seront présentées lors de la prochaine séance du Comité directeur et celles retenues feront l'objet d'une analyse de faisabilité. Entre autres il pourrait en ressortir que le samedi soit réservé aux juniors et le dimanche matin pour les 10 et 20 km. En l'état, la prochaine édition des « 20 km de Lausanne » aura lieu le samedi 26 avril 2014 dans la même configuration.

- **1^{re} observation : La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre afin qu'un autre calendrier concernant les 20 kilomètres de Lausanne soit mis en application.**

« Triathlon de Lausanne »

Consciente des désagréments causés aux riverains par la multiplication des manifestations ayant pour cadre le quartier d'Ouchy, la Municipalité a enjoint ses services et les organisateurs des dites manifestations à agir avec discernement et, par conséquent, à limiter au maximum les périodes de fermeture complète des axes et autres interdictions de circuler. Dans les faits, les quais n'ont été fermés qu'à partir du mercredi en lieu et place du lundi. La Municipalité leur a également demandé d'avertir, dans un délai raisonnable, les habitants et commerçants du quartier des perturbations auxquelles ils devraient faire face.

Suivi de l'observation 2013 : « La Municipalité est invitée à réviser et à adapter le Plan directeur du sport, voire en présenter un nouveau ».²²

Adopté en 2002, le Plan directeur du sport (PDS) présente et définit, au travers de 38 principes et 82 objectifs, regroupés en quatre thématiques (population, pratiques et structures sportives, infrastructures, subventions), la politique municipale en matière sportive. Ce texte doit être compris et utilisé comme un programme du développement souhaitable du sport à Lausanne. Le PDS est aussi un document de référence qui permet d'évaluer le degré de convergence des choix par rapport aux buts poursuivis et de leurs conséquences annexes éventuelles. Cependant, dès sa rédaction, la Municipalité a insisté sur le fait que le PDS ne devait pas être figé, mais évolutif ; ses principes et ses objectifs devant être régulièrement réévalués, revus, voire corrigés. Si plusieurs textes ont, depuis, modifié ou corrigé certains principes énoncés dans le PDS, le texte original n'a subi aucune refonte. Il importe donc, aujourd'hui, d'actualiser ce texte de référence. Toutefois, il s'agit d'un travail de longue haleine, qui ne pourra être achevé d'ici la fin de la présente législature.

²¹ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2012, p. 22 : « 9^e observation : La Municipalité est invitée à intervenir auprès des comités d'organisation et/ou associations : – des 20 km de Lausanne afin de l'inciter à étudier la possibilité que la manifestation se déroule le dimanche ; – du Triathlon afin de mettre tout en œuvre pour réduire au minimum la fermeture des quais d'Ouchy et de Belgique ».*

²² *Ibidem, 10^e observation.*

En revanche, il convient de ne pas perdre de vue un document également important, le rapport-préavis N° 2005/28, du 4 mai 2005, intitulé « Planisport. Planification des investissements en matière d'installations sportives. Réponse à la motion de M. Alain Bron ».

Émanation du PDS, il apparaît comme indispensable que la planification soit menée de pair avec le PDS, tant il est vrai que prévu pour une période de dix ans (PDS : douze ans), il doit être impérativement revu, adapté entre autres dans le contexte de Métamorphose.

- **2^e observation :** *La Municipalité est invitée à présenter un calendrier, échéant avant la fin de la législature, de l'actualisation du Plan directeur du sport et de la planification des installations sportives.*

Installations

Le préavis N° 2013/31, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre », met en exergue neuf installations ou sites sportifs en majeure partie en bout de course ou souffrant des affres du temps. Toutes les mesures annoncées dans la demande de crédit-cadre sont le fait d'éléments nouveaux apparus depuis l'adoption de préavis d'étude et/ou fruit de dégradations avérées qui déboucheront sur de nouveaux préavis, dont certains sont déjà sortis.

Personnel

Les fluctuations du personnel (85,26 ept alloués contre 82,56 ept affectés) sont le fait de postes vacants qui n'ont pas été repourvus à la suite de démissions ou mises à la retraite. L'assistante en ressources humaines, à 85 %, a été engagée le 1^{er} août 2013 (transfert interne des Services industriels). Pour le surplus, voir ci-après, sous « Absences du personnel ».

Les subventions

Dans le cadre du Plan structurel d'amélioration financière (PSAF), plusieurs mesures ont été prises dans le domaine des subventions et concernent également les aides aux clubs formant des juniors et celles en faveur du sport d'élite. Un nouveau mode d'annonce par les clubs est entré en vigueur pour 2014.

La prise en charge du déficit d'exploitation du Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A.) se base sur le préavis 2011/26²³, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 7 décembre 2011.

Quant aux subventions et aides octroyées aux sportifs individuels, aux clubs et aux comités d'organisation, elles se basent sur les rapports-préavis N^{os} 170/1988²⁴, 2002/22²⁵, 2002/55²⁶ et 2008/8²⁷ (cf. page 1 des *Prescriptions municipales en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif*)²⁸.

²³ Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A.). Nouvelle convention entre les Communes de Lausanne, Prilly et Renens. Préavis intercommunal présenté aux Conseils communaux de Lausanne, Prilly et Renens.

²⁴ Aide financière aux clubs sportifs formant des jeunes. Réponse à la motion de M. Olivier Chevallaz et consorts.

²⁵ Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions de MM. Denis Roubaty et Olivier Français.

²⁶ Réponse à la motion de M. Jean-Yves Pidoux : « Pour une évaluation des subventions. » Création d'un catalogue.

²⁷ « Attribution de subventions dans le domaine sportif. » Nouveau volet 'Sport phare'. Aides aux clubs, au sport féminin et aux sportifs d'élite lausannois. Réponse à la motion de M. Alain Bron.

²⁸ <http://www.lausanne.ch/thematiques/olympisme-et-sport/service-des-sports/subventions/extrasArea/0/links/0/linkBinary/Subventions-domaine-sportif.pdf>

Vision du sport à Lausanne – capitale olympique

Dans les mois/années à venir, Lausanne sera le théâtre sportif de gros enjeux sur le pôle international en collaboration avec les milieux académiques et économiques, en dualité avec la Canton.

Les autorités du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne, capitale olympique, cherchent constamment à établir un centre d'excellence pour le sport.²⁹ Dans ce sens, il convient de relever qu'en septembre 2013, Swiss Olympic a choisi Lausanne pour la candidature aux Jeux olympiques de la Jeunesse en 2020.

En revanche, les grands événements ne doivent pas occulter les autres activités ponctuelles, les installations, etc.

Service de la police du commerce (Polcom)

Les **préavis, motions et autres postulats en suspens** ont été passés en revue et il en ressort ce qui suit :

- Préavis N° 2013/63 : Centre funéraire de Montoie. Assainissement des fours crématoires. Changement des installations de ventilation et de réfrigération. Réaménagement des chambres mortuaires et aménagement de bureaux. Demande de crédit complémentaire.

Daté du : 19 décembre 2013.

Crédit complémentaire : 231'900 francs, suite au préavis 2006/33³⁰.

Avancement des travaux : inscrit à l'ordre du jour du Conseil communal pour mai 2014.

- Préavis N° 2013/51 : Modification du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM) – Ventes en soirée quatre fois par an, sur invitation.

Daté du : 24 octobre 2013.

Adopté par le Conseil communal le : 1^{er} avril 2014.

L'approbation du Conseil d'État est encore nécessaire.

En fait, ce préavis a valeur d'une mesure de toilettage du RHOM.

- Postulat de M. Mathieu Blanc : « Écologique, économique et social : encourageons le *boat sharing* ! »

Le délai au 30 juin 2014 ne pourra être tenu, même si fondamentalement l'idée est judicieuse mais demande encore des études afin de déterminer le mode d'exploitation des bateaux.

- Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail ».

Enquête/sondage en cours auprès des marchands. La réponse sera incluse dans un rapport-préavis en forme de « package », mais pas avant fin 2014 au mieux, englobant :

- le postulat de M. Henri Klunge : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » ;
- le postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l'espace public, des 'festivals de rue' pour les Lausannois ! » ;
- le postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – Ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! »

²⁹ *Cluster* du sport : trois plates-formes de vocation du sport sont prises en charge par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud : l'éducation et la recherche, l'industrie et les organisations et manifestations sportives internationales.

³⁰ *Centre funéraire de Montoie. Assainissement des fours crématoires. Changement des installations de ventilation et de réfrigération. Réaménagement des chambres mortuaires et aménagement de bureaux.*

- Résolution du Conseil communal³¹ suite à l'interpellation de M. Benoît Gaillard : « Impôt sur les divertissements : quelle application du nouvel arrêté d'imposition ? »

Si un doute a été perçu lors de la communication des décisions, la situation est rentrée dans l'ordre suite à de nouvelles décisions spécifiques notifiées à trente commerçants. Chaque compagnie recevra une communication adéquate avant la fin 2014.

- Interpellation urgente de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « La Police du commerce se trompe-t-elle de cible ? »

Tout en rappelant que l'exploitation de terrasses est soumise à un permis de construire et une enquête publique comprenant d'éventuelles oppositions, l'accord du Canton, par sa Direction générale de l'environnement, section bruit, est nécessaire. En l'espèce, une demande d'ouverture jusqu'à 23h implique la reprise de la procédure. Entre-temps, la Municipalité n'a aucun pouvoir sur une dérogation fixant la fermeture à 22h.

Installations

Le préavis relatif à la rénovation des pavillons classés de la place du Port avec nouveau concept d'occupation par les commerçants sera déposé en 2014 et, dès son approbation par le Conseil communal, les travaux seront entrepris, en principe durant l'hiver 2014-2015.

La rénovation des estacades « catway » du port d'Ouchy, évaluée à 6,1 millions de francs, fera l'objet d'un préavis en 2018, les travaux étant prévus sur deux hivers, soit 2019-2020 et 2020-2021.

Le Centre funéraire de Montoie impliquant des travaux relatifs aux toitures, vitrages et chaudières, évalués à 1,8 million de francs, sera l'objet d'un préavis en 2015-2016, alors que la réfection des fours, pour 1,2 million, suivra le même sort, mais avec préavis en 2017, 2018-2019.

Personnel

Depuis 2011, le service n'a jamais été au complet. L'effectif 2013 est caractérisé par un poste vacant. La situation tend à se régulariser depuis le 1^{er} avril 2014. La question des absences est traitée ci-après, sous « Absences du personnel ».

Service du contrôle des habitants (CH)

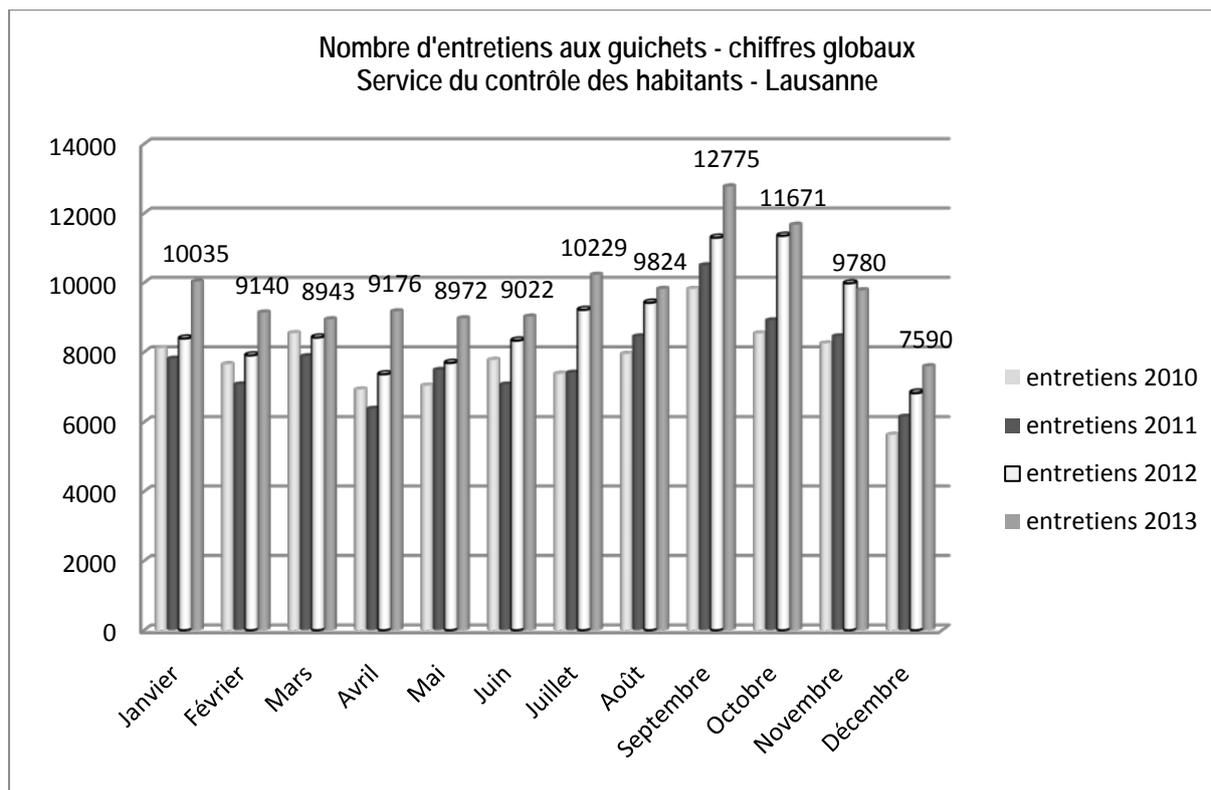
Réception des visiteurs – guichets

Consécutivement à l'observation N° 11 du rapport de la Commission permanente de gestion pour 2012, invitant la Municipalité à étudier la réduction des temps d'attente aux guichets, une note a été établie en juillet 2013 à l'intention de l'autorité exécutive, demandant 3,5 ept supplémentaires. La demande a abouti à une décision attribuant 2,6 ept à partir du 1^{er} janvier 2014.

Le dernier poste – secrétaire LHR (loi fédérale sur l'harmonisation des registres) – sera compris dans le cadre de la dotation 2015.

Ces mesures se justifient entre autres par l'augmentation constante des entretiens, s'élevant à 117'157 en 2013, contre 106'197 en 2012, soit près de 11'000 entretiens supplémentaires en chiffre rond, comme en témoigne le graphique ci-après :

³¹ « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe de façon complète et synthétique tous les acteurs et entités organisatrices de manifestation des possibilités d'exonération. »



En matière d'harmonisation des registres, toutes les échéances cantonales et fédérales ont été respectées. Le poste de secrétaire LHR, tout d'abord accordé pour une durée limitée à deux ans, puis pérennisé dans le cadre des 3,5 ept évoqués plus haut, ainsi que l'ensemble du service, y ont contribué.

Personnel

Aucune variation. Les absences sont traitées ci-après, sous « Absences du personnel ».

Divers

Gestion des frontaliers

Alors que la gestion des autorisations de travail pour frontaliers faisait l'objet d'un traitement manuel, une collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique a débouché sur une extension de l'application de gestion du contrôle des habitants. Depuis janvier 2014, une grande partie de la gestion a donc pu être informatisée et certaines tâches automatisées, d'autres simplifiées. Il en résulte un gain de temps pouvant être affecté à d'autres missions du service, notamment aux visiteurs, toujours plus nombreux.

Service de protection et sauvetage (SPSL)

Les **préavis, motions et autres postulats en suspens** ont été passés en revue et il en ressort ce qui suit :

- Motion de M. Yves-André Cavin : « Réorganisation du Service secours et incendie (SSI), un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du Règlement du service de secours et incendie (RSSI) pour les sapeurs-pompiers volontaires ».

Une réponse en deux temps a été donnée :

a) Le nouveau règlement concernant les sapeurs-pompiers a été fait.³²

b) Pour ce qui a trait au nouveau Règlement du service de défense contre l'incendie et de secours (RSDIS), il fallait attendre la sortie de la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) pour le réviser, ce qui a été fait par la sortie du rapport-préavis N° 2014/8 du 27 février 2014³³.

– Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Où en est le nouveau règlement communal pour le SDIS ? »

Une réponse a été donnée le 8 octobre 2013, avec annonce imminente de la sortie du rapport-préavis y relatif (N° 2014/8, cf. ci-dessus).

Investissements et autres crédits accordés

L'essentiel des travaux prévus dans le cadre du préavis N° 2011/16, « Réfection et aménagement du centre de formation de La Rama. Construction d'un simulateur d'incendie. Constitution d'un droit de superficie », a été réalisé entre 2012 et 2013. Il s'agit principalement de la réfection de la toiture, de travaux de maçonnerie, du remplacement de fenêtres, de la mise en place d'installations sanitaires adaptées aux personnes à mobilité réduite, de la pose de portes automatiques, ainsi que de travaux de peinture et d'étanchéité dans la seconde partie du centre.

Quelques réalisations 2013 à La Rama comprises dans préavis N° 2011/16 :

- rénovation et transformation du couvert extérieur situé au bas de la piste d'exercices ;
- réaménagement et agrandissement du milieu de la piste d'exercices ;
- renouvellement du mobilier et des installations des ateliers ;
- agrandissement du parking ;
- rénovation des douches pour les instructeurs du simulateur d'incendie ;
- remise à niveau de toute l'installation frigorifique et de climatisation ;
- nouvelle signalétique des places et rues de la piste d'exercices.

Les budgets, tant pour le simulateur à hauteur de 2,240 millions de francs que pour les autres travaux, pour 2,578 millions de francs, ont été tenus et même avec un léger bonus pour ce dernier montant et quand bien même reste-t-il le goudronnage, qui sera exécuté dans le courant de l'été 2014.

Sapeurs-pompiers volontaires

Malgré toutes les mesures adoptées pour offrir un encadrement optimal, la question de la fiscalisation des revenus pose toujours un problème majeur dans l'engagement volontaire. À ce sujet, il sied de relever que la masse fiscale avoisinerait les 100'000 francs pour l'ensemble du canton, ce qui est très minime par rapport aux investissements consentis pour assurer un maintien des volontaires dans sa globalité. Lors de la journée de recrutement pour les sapeurs-pompiers volontaires, septante personnes ont répondu à l'appel, mais une trentaine de candidats se sont finalement engagés. L'interaction avec le Canton pour la campagne de recrutement n'a pas résolu le problème. L'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) a mis sur pied un audit dans le courant de l'année 2013 afin de dégager une vision d'avenir de la défense incendie à Lausanne et dans la couronne lausannoise. Il est à relever que la question de la fiscalisation touche également les engagements des volontaires du DPMA (Détachement du poste médical avancé) et de la protection civile.

Un fait est certain : la « pénurie » de volontaires risque de poser de sérieux problèmes aux organisateurs de grandes manifestations, sportives en particulier.

³² Rapport-préavis N° 2010/48 : Nouveau statut des sapeurs-pompiers professionnels. Réponse partielle à la motion de M. Yves-André Cavin et consorts.

³³ Nouveau règlement du service de défense contre l'incendie et de secours (RSDIS) et nouveau règlement sur la Police du feu (RPoF). Réponse au dernier volet de la motion de M. Yves-André Cavin et consorts.

- **3^e observation :** *La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre afin de favoriser le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires en atténuant les effets négatifs des contraintes fiscales.*

Caserne

Alors qu'un préavis était « en route » en 2012 pour rafraîchir les lieux, il a été retiré vu l'étude de l'ECA conduite quant à l'avenir de la caserne. Un montant annuel de 100'000 francs l'an sur cinq ans a été assuré pour l'entretien courant. Ce montant ne devrait pas suffire dès lors que d'importants travaux devraient surgir par nécessité ou par mesure de sécurité.

La réflexion des commissaires dans le rapport de la Commission permanente de gestion pour 2012 (p. 26) est toujours appropriée. 2014 devrait déboucher sur une approche de solutions.

Personnel

Sur le plan administratif, une augmentation de 0,8 ept est intervenue en 2013, entièrement subventionnée par le Service de la santé publique (SSP). 0,5 ept a été affecté à la conduite du DPMA et 0,3 ept aux équipages d'intervention ambulancière. À noter qu'une collaboratrice au sein des ambulanciers est en cours de reconversion professionnelle, suite à un problème de santé incompatible avec la fonction d'ambulancière. Il est envisagé de l'affecter à des tâches administratives.

À terme, le « vieillissement » du personnel ambulancier atteignant 50 ans et plus posera problème, tant il est vrai que la réinsertion dans des tâches plus légères et non spécifiques d'ambulanciers s'avéreront difficiles à réaliser.

Les absences sont traitées ci-après, sous « Absences du personnel ».

Les subventions

Même si certaines subventions (par ex. « Sauvetage ») remontent à plusieurs années, leur octroi reste opportun.

Pompes funèbres officielles (PFO)

La situation des PFO est quasi identique à celle de 2012. En revanche, et malgré la diminution des services en 2013 (686 en 2011 ; 765 en 2012 ; 686 en 2013), le résultat financier ne s'est pas aggravé malgré une concurrence forte du secteur privé.

La nouvelle organisation mise en place à la faveur de l'engagement d'une cheffe de l'office au 1^{er} septembre 2013 oblige à laisser le temps nécessaire à la réalisation des objectifs imposés à l'office, tendant entre autres à son développement, à l'assainissement et à sa revalorisation.

Les recherches tendant à disposer d'une vitrine en ville, menées avec le Service du logement et des gérances, n'ont pas abouti à un résultat acceptable, tant du point de vue stratégique que financier, ce que l'on doit déplorer.

Service des assurances sociales (SAS)

Introduction de la taxe au sac – mesures d'accompagnement

Rappel

En 2013, le service a remis, à titre gratuit, des sacs à ordures aux personnes répondant aux critères requis par le Règlement communal sur la gestion des déchets, à savoir :

- aux familles d'un enfant né à compter du 1^{er} janvier 2013 (distribution unique de 80 sacs de 35 litres) ;

- aux familles d'un enfant né au cours du second semestre de 2012 (distribution unique de 40 sacs de 35 litres – mesure transitoire) ;
- aux personnes incontinentes au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (distribution annuelle de 50 sacs de 35 litres).

Depuis octobre 2013, les bénéficiaires peuvent désormais choisir entre des sacs de 17 litres ou des sacs de 35 litres, en fonction de leurs besoins propres. Une somme de 400'000 francs a été affectée à cette tâche.

Distribution de sacs à ordures

En vertu de la loi cantonale du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets et la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement, la Commune de Lausanne édicte le Règlement sur la gestion des déchets et la Municipalité l'adopte dans sa séance du 7 juin 2012.³⁴

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2013, chaque naissance d'un enfant donne droit à une distribution unique et gratuite de 80 sacs poubelle de 35 litres ou 160 sacs de 17 litres et chaque personne souffrant d'incontinence est à même de recevoir, chaque année, 50 sacs poubelle de 35 litres ou 100 sacs de 17 litres.

Dès lors, 823 parents d'enfants nés en 2012 et 1553 parents d'enfants nés en 2013 ont été contactés.

En 2013, la distribution se présente comme suit :

	Nombre de réceptions	Contenance des sacs en litres	Nombre de sacs	Coût en Fr.
Parents Enfants nés en 2012	762	35	30'480	60'960.–
Parents Enfants nés en 2013	50 1'264	17 35	8'000 101'120	8'000.– 202'240.–
Personnes incontinentes	14 651	17 35	1'400 32'550	1'400.– 65'100.–
Totaux	2'741		173'550	337'700.–

Réduction des charges

En juillet 2013, la Municipalité a décidé de rechercher un nouveau mode de collaboration avec les partenaires de l'agence d'assurances sociales de Lausanne, afin de réduire les charges de celle-ci liées aux activités qui ne sont pas de la compétence obligatoire des Communes. Dans ce but, des pourparlers ont été engagés avec la direction de la Caisse cantonale de compensation AVS (Assurance-vieillesse et survivants) à Clarens et le Département de la santé et de l'action sociale, principaux partenaires de l'agence.

L'objectif fixé à une réduction de 2 millions de francs a été réalisé. La poursuite de la discussion vise à chercher un nouveau mode de compétence excluant toutes prestations n'incombant pas au Service des assurances sociales avec comme conséquence la perte de statut d'agence AVS de la catégorie « A » en concentrant son activité au profit des Lausannois. Les conséquences matérielles de cette mesure devraient avoir comme effet un équilibre parfait charges/recettes.

Personnel

La réduction des postes de travail est le fait de postes vacants et de la difficulté de trouver du personnel adéquat lié à la spécificité des tâches, ce qui à défaut contraint à la formation dont la durée est de un an, que ce soit pour un gestionnaire « rente » ou « prestations complémentaires ».

³⁴ Rapport-préavis N° 2012/24 : Politique municipale en matière de gestion des déchets. Plan directeur de gestion des déchets. Règlement communal sur la gestion des déchets. Réponse à deux postulats et une motion.

Absences du personnel

La statistique « Absences du personnel de la Ville de Lausanne » se rapportant à 2013 démontre que la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population présente, à l'instar de trois autres directions, un taux d'absences plus élevé que celui de l'ensemble de la Ville.

De manière générale

Il ressort que, tant pour le personnel en calendrier sept jours que pour celui en calendrier cinq jours, la hausse, par ept, du nombre moyen de jours d'absence pour cause de maladie ou d'accident est liée à quelques cas de longue durée, à savoir et

en particulier :

- pour le Service des sports, une personne, en calendrier sept jours, absente pendant onze mois et qui se trouve aujourd'hui au bénéfice des prestations de l'assurance-invalidité ;
- pour le Service du contrôle des habitants, une collaboratrice, occupée à un taux d'activité de 100 %, absente 172 jours pour cause de maladie et qui n'a pu reprendre son travail qu'au mois de décembre, à un taux de 20 %. L'intéressée œuvre, à ce jour, à un taux de 50 %. L'absence de cette collaboratrice représente, pour ce service, 37,53 % de l'ensemble des absences pour cause de maladie avec certificat ;
- pour la Police du commerce, quatre cadres intermédiaires sur cinq ont été absents pendant plus de trois mois chacun ;
- pour le Service de protection et sauvetage et pour ce qui est du personnel en calendrier cinq jours, trois personnes absentes pour maladie, à savoir un concierge pendant douze mois, un intendant pendant six mois et une secrétaire pendant cinq mois. S'agissant du calendrier en sept jours, une ambulancière absente avant et après son congé de maternité.

En conclusion

Toutes les absences sont liées à l'état de santé affectant des personnes. Le Service du personnel en fera sans doute une analyse appropriée.

Logement et sécurité publique (LSP)

Préambule

La sous-commission de gestion a contrôlé le fonctionnement de la Direction du logement et de la sécurité publique pour l'année 2013.

Cette direction comporte les entités suivantes :

- Secrétariat général SGLSP
- Commission immobilière CI
- Corps de police CP
- Service du logement et des gérances SLG
- Service bibliothèques et archives de la Ville BAVL

Toutes les subdivisions ont été visitées une à plusieurs fois durant l'année et l'accueil fut à chaque fois cordial.

Secrétariat général (SGLSP)

Outre l'ensemble des tâches dévolues à la gestion du secrétariat municipal, le Secrétariat général gère trois subdivisions :

Comptabilité de direction

Rattachée au 1^{er} mars 2013 au Secrétariat général, cette entité a géré de gros bouleversements avec le rattachement de Police en septembre de la même année. Certes, Culture et Assurances sociales sont parties voguer chez d'autres directions mais l'arrivée d'une entité de plus de 400 collaborateurs avec leur propre culture d'entreprise a impliqué de gros bouleversements aux 4,7 ept en place.

Les contrôles TVA³⁵, toujours plus pointus, génèrent une somme de connaissances relatives à l'interprétation et à la négociation de certains articles qui s'avèrent dévoreurs de temps. Depuis l'entrée en vigueur de la TVA, les prestations entre la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) et la Ville n'étaient pas soumises à redevance ; elles le sont depuis le 1^{er} juillet 2013, d'où six mois sans TVA et six mois avec, ce qui représente une substantielle augmentation de travail.

Observatoire de la sécurité

Cette entité modeste en effectif – 1,55 ept – est d'une grande utilité à toute une série d'offices et de directions.

L'intensité de la vie nocturne, qui n'est plus à démontrer, avait révélé au fil du temps un certain nombre de lacunes relatives à la responsabilisation des tenanciers d'établissements dans la gestion des hordes de noctambules lâchés aux aurores et dans l'espace public. L'introduction d'un système de carnets à points se révèle positif.

D'autre part et plus globalement, il existe un réel problème de professionnalisme au sein du personnel de sécurité des établissements de nuit. Trop large ou au contraire trop sévère. Le service des urgences du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) arrive, semble-t-il, à connaître la provenance des patients – pas toujours très patients faut-il le préciser – à la nature des ecchymoses et autres trophées sanguinolents des personnes de sexe masculin ou féminin qui lui sont confiées provisoirement.

³⁵ Taxe sur la valeur ajoutée.

Le concordat intercantonal sur les entreprises de sécurité va être élargi aux établissements de nuit.

Aux termes de ce concordat, dont l'entrée en vigueur est prévue pour avril 2014, tout membre du personnel de sécurité des établissements de nuit devra obtenir une validation de la Police cantonale selon des critères bien précis.

La sous-commission de gestion sera particulièrement attentive au suivi de cette disposition nouvelle et à ses effets sur le climat des nuits lausannoises.

Pour le reste, le problème des cambriolages demeure un sujet de préoccupation lancinant et a besoin plus que jamais de la coopération préventive de la population. La profession de voleur-cambrioleur requiert des compétences spécifiques qui confinent à l'équilibrisme, à l'alpinisme, voire au funambulisme. Les volontaires dans cette discipline très particulière excellent dans l'art de tirer parti de toute aspérité, corniche, chéneau ou balcon et leur discrétion légendaire les soustrait le plus souvent au flagrant délit, rêve de tout pandore qui se respecte.

D'où l'utilité de l'Observatoire de la sécurité dans le pilotage d'un patient travail de réseau en s'intéressant par exemple aux receleurs, trafiquants ou exportateurs via des contrôles de véhicules et de circulation par exemple.

Commission immobilière (CI)

Le service fonctionne avec deux personnes à plein temps assistées d'un poste de secrétaire partagé avec le secrétariat municipal.

Les opérations financières et immobilières sont la plupart du temps le résultat d'un travail de longue haleine. Persévérance et discrétion sont les maîtres-mots d'une petite équipe qui n'est pas payée à la commission mais qui néanmoins étudie toutes les propositions.

Les membres de la sous-commission se sont félicités de la collaboration avec les organes cantonaux que sont le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) et la Commission cantonale immobilière (CCI), respectivement service immobilier et unité d'estimation, garante d'une unité de doctrine et de vision entre la Ville et le Canton. La sous-commission formule le vœu que cette bonne entente perdure face aux nombreuses opérations foncières et immobilières à venir et dans lesquelles les intérêts des uns et des autres seront le plus souvent complémentaires.

Corps de police (CP)

Tendances et faits marquants 2013

Au chapitre des bonnes nouvelles, signalons que la centrale d'appels a enregistré une baisse de 6 %, passant de 88'000 à 82'000 appels annuels. *Idem* pour Police-secours, qui passe de 37'000 à 34'000 interventions, soit une diminution de 8 %. Enfin, baisse de 3 % des délits, qui passent de 28'000 à 27'000.

Il y a cependant quelques hausses. 9 % d'infractions supplémentaires à la loi sur les stupéfiants (LStup), qui passe de 7300 à 8000 cas. Quant à la loi sur les étrangers (LEtr), les dénonciations enregistrent 19 % d'augmentation, passant de 2500 à 3000. Il y a un lien évident entre ces deux types d'infractions.

Les accidents de la circulation se sont à nouveau maintenus sous la barre des mille, rejoignant ainsi les chiffres de 1965. Ceci est d'autant plus remarquable que, durant cette période, les immatriculations vaudoises ont passé de VD 105'000 à VD 560'000. Il y a de la carotte et du bâton, respectivement de la prévention et de la répression dans ce succès que nous saluons.

Lausanne, capitale olympique, a accueilli 49 manifestations sportives en 2013, dont 29 matchs du Lausanne-Sport (LS) et 13 du Lausanne Hockey Club (LHC), le tout générant 17'000 heures de présence dont 10'000 pour les matchs. Relevons à ce sujet que, outre une collaboration différente entre les polices municipales voisines et la gendarmerie s'agissant du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) et de la Pontaise, les conditions sécuritaires posent un autre type de défis. Pour le

hockey, les supporters arrivent majoritairement en cars et sont déposés quasiment devant la porte, alors que pour le foot, bon nombre viennent par le train et la gare CFF n'est pas spécialement proche du stade de la Pontaise.

État fin 2013 des interventions au Conseil communal en relation avec la vie nocturne

Concerne sept objets, dont deux en collaboration avec Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Fait suite aux états généraux de la sécurité tenus en novembre 2013 au Casino. Le rapport-préavis est rédigé, passage prochain en Municipalité.

Augmentation des cas d'infraction contre la police

350 cas majoritairement sous influence de l'alcool. Tolérance zéro, cela signifie qu'on ne laisse plus passer un crachat, un coup voire une insulte particulièrement salace et répétitive. Les membres de la sous-commission saluent le fait que, au-delà de l'uniforme, il y a un homme ou une femme qui mérite le même respect que n'importe quel être humain.

Un événement particulier à signaler : le forcené de Praz-Séchaud, neutralisé pacifiquement, après de longues heures de suspens, grâce à l'emploi d'un pistolet à impulsion électrique (Taser). Tout comme l'état-major de la police municipale, vos commissaires s'étonnent que le recours à ce moyen de dissuasion exceptionnel passe obligatoirement par le détachement d'action rapide et de dissuasion (DARD) de la gendarmerie cantonale avec la perte de temps que cela implique et qui pourrait, le cas échéant, se révéler catastrophique. Rappelons que les normes d'engagement du DARD sont de 45 minutes.

État fin 2013 des interventions au Conseil communal en relation avec la sécurité publique

Concerne treize objets. A pris du retard, car une réflexion globale sur le réaménagement de la Riponne est initiée avec en toile de fond une application plus stricte du Règlement général de police (RGP) et un accompagnement social renforcé.

- **4^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier les conditions actuelles de recours au pistolet à impulsion électrique afin de se déterminer sur l'opportunité d'un élargissement au groupe d'intervention de la police municipale.***

Poste de police mobile

Une idée simple, un poste de police déplaçable au gré des besoins : déménagement, réfection, manifestation, Noël. L'idée a été d'acheter un camping-car, d'occasion, et de l'aménager sommairement avec les moyens du bord.

L'avenir dira si l'idée fut bonne, en tous les cas les premières utilisations de cet astucieux et inhabituel outil de travail sont prometteuses.

Informations statistiques

En 2013, les infractions pénales ont reculé de 6 % dans le canton et de 3 % à Lausanne. Première inversion de tendance, même si Lausanne reste statistiquement la ville la moins sûre de Suisse. Il y a eu – et il y a encore – un gros effort déployé contre le trafic de rue mais les résultats ne sont pas pris en compte dans les critères d'évaluation.

En deux ans le nombre de dénonciations relatives à ce genre de trafic a crû de 43 %, sans que les chaînes pénale et carcérale suivent ce mouvement. Il y a maintenant à Lausanne une volonté claire de réhabiliter l'espace public par un réaménagement architectural et l'implication du Canton dans l'offre d'accueil pour les personnes précarisées, pour ne citer que ces deux axes.

Ressources humaines

La situation sur le plan des départs s'est stabilisée : de 30 en 2012, le nombre de départs est passé à 23 l'an dernier. Un certain nombre de policiers a rejoint les corps de police des villes voisines et plus lointaines, permettant à celles-ci un renforcement par des nouveaux collègues rompus à la problématique urbaine.

Unité d'analyses criminelles

La direction de police a engagé une criminaliste, dans le but de pousser plus à fond les enquêtes aux ramifications multiples.

En effet, une certaine forme de criminalité organisée a de multiples tentacules dans les cantons et les pays voisins.

Il s'agissait, dans la recherche d'une meilleure efficacité, d'engager une personne capable de remonter la complexité des filières en tissant une véritable toile d'araignée informatique ; tâche ardue, qui en plus des compétences avérées en informatique, doit avoir de la part de son titulaire ce « sixième sens » tant utile dans ce métier.

À ce jour, les résultats semblent prometteurs.

- **5^e observation :** *La Municipalité est invitée à étudier l'opportunité d'un renforcement de l'unité d'analyses criminelles.*

La suroccupation de la zone carcérale conduit la police lausannoise à utiliser comme zone de promenade le passage normalement réservé aux véhicules. Cette situation n'est supportable à terme ni pour les détenus, ni pour les gardiens, ni pour les véhicules de Police-secours.

- **6^e observation :** *La Municipalité est invitée à trouver, de concert avec le Canton, des possibilités permettant de régler le conflit entre la circulation des véhicules et l'affectation actuelle en zone de promenade des détenus à l'Hôtel de police.*

Service du logement et des gérances (SLG)

Comptabilité

Suite à l'audit du patrimoine financier initié lors de l'affaire dite « des loyers de faveur »³⁶, le service a introduit un service de contrôle interne (SCI), opérationnel début 2014. S'agissant des quelques cas de loyers historiquement de faveur, ils seront remis à niveau au fur et à mesure que leurs occupants les quitteront pour raison d'âge.

Logement social

Début 2013 a marqué l'entrée en vigueur du Revenu déterminant unifié (RDU). La mise en application a été assez compliquée et a nécessité quelques mises au point, en particulier pour l'abaissement du loyer. À ce propos, nous constatons que le subventionnement des loyers ne représente qu'une partie de l'aide octroyée ; il faut ajouter l'aide sociale, les Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS), les garderies, voire certains régimes scolaires spéciaux.

Tout ceci coûte plus cher que le seul subventionnement du logement.

Signalons une nouvelle forme de mixité : le quartier des Fiches verra une mixité par étage s'ajoutant à celles historiques par immeuble ou par quartier.

³⁶ DELOITTE, *Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne. Audit de la gestion du patrimoine immobilier*, juin 2011. COUR DES COMPTES DU CANTON DE VAUD, Rapport numéro 17, *Audit de la gestion des immeubles locatifs communaux soumis au marché libre dans six communes vaudoises*, 21 octobre 2011.

Gérance immobilière

Deux volets à ce service :

1. Remplit des mandats de gestion pour des entités ne relevant pas des propriétés de la Ville : Caisse de pensions du personnel communal (CPCL), Colosa et Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL). Immeubles affectés majoritairement au logement et en bon état d'entretien.
2. Gère un parc très disparate et au traitement assez différencié : restaurants, places de parc, jardins familiaux, sans oublier les logements gérés directement par la Ville sous forme de baux à loyer ou de droits distincts et permanents de superficie (DDP).

Patrimoine administratif

S'occupe de l'entretien d'un parc varié. Le service s'est fortement investi en 2013 pour remédier aux conséquences de l'incendie de la bibliothèque de Chauderon.

Section technique

Remplit un mandat de gérance et technique de la CPCL pour toute la maintenance et les nouvelles constructions, par exemple le nouveau quartier des Fiches. Pour les rénovations d'immeubles, propriétés de la Ville, il collabore avec Architecture et Cadastre.

Durabilité et économie de la construction

Leader dans le domaine des économies d'énergie liées aux rénovations et nouvelles constructions.

Service bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne (BAVL)

Événements marquants

Il faut hélas commencer par l'incendie du 20 janvier 2013 : le chantier de reconstruction a été piloté avec efficacité par Logement et gérances. La fin du chantier est prévue pour le 15 avril 2014, ce qui aura demandé quinze mois de travail de reconstruction. C'est peu, compte tenu du nombre de problèmes qu'il a fallu gérer au quotidien.

Élaboration du plan partiel d'affectation (PPA) relatif au projet de Maison du livre et du patrimoine³⁷. Si ce projet se concrétise, il permettra de libérer le site du Maupas et d'économiser une location. Travaux préparatoires pour le déménagement de la bibliothèque de Grand-Vennes sur le site de la Sallaz, prévu pour 2015, ce qui permettra de restituer les locaux à Écoles, toujours en manque de volumes.

Bibliothèques de la Ville et bibliobus

Signalons un partenariat avec le Mouvement des Aînés (MDA). Anecdote par les chiffres, mais symbolique au plan humain. Étude d'une collaboration avec le Canton par un concept commun avec la bibliothèque cantonale. Signalons l'animation estivale à Bellerive : livres, revues et même un conteur ! Le bibliobus est un outil de diffusion apprécié de la population. Pour toutes sortes de raisons, le nombre de ses places de stationnement a tendance à diminuer, ce qui ne manquera pas de poser problème dans un futur proche.

- **7^e observation : La Municipalité est invitée à maintenir un nombre de places suffisant pour le bibliobus.**

³⁷ Préavis N° 2014/9 : Plan de quartier Maison du Livre et du Patrimoine concernant les terrains compris entre la rue des Côtes-de-Montbenon, la rue de la Vigie, l'avenue Jules-Gonin, l'avenue Jean-Jacques-Mercier et la parcelle 628. Abrogation partielle du Plan partiel d'affectation N° 697 du 22 décembre 1999 concernant la Plate-forme du Flon. Réponse à la pétition de M. Guillaume Morand et consorts.

État fin 2013 des interventions au Conseil communal en relation avec la bibliothèque municipale

Postulat de M^{me} Caroline Alvarez³⁸ : le rapport-préavis est rédigé, en collaboration avec Culture ; passera sous peu en Municipalité.

Gestion des collections

La durée de vie des livres est liée à la qualité des reliures et au taux d'utilisation. Comptez un maximum de cinq ans pour les BD et les romans populaires, alors qu'un exemplaire de Balzac peut durer vingt ans.

Programme culturel des bibliothèques

Édition de deux fascicules par année expliquant les actions spécifiques et animations ; bon succès auprès des enfants.

Accueil des classes

Plus de 900 visites destinées à susciter le goût de la lecture. Le service touche aux limites de sa capacité d'accueil. La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale planche sur la mise sur pied de bibliothèques scolaires en lien avec les établissements et en partenariat avec la bibliothèque de la Ville.

Centre BD

Deux personnes à plein temps occupées à gérer le fonds de documentation des BD existantes depuis le 19^e siècle. À disposition du Fonds national et de l'Université de Lausanne. Objectif : constituer les archives suisses de la BD.

BD-Fil 2013

Gros festival reconnu sur la scène professionnelle. Le succès ne se dément pas avec 30'000 visiteurs en un week-end sur le site de la Riponne. Une réflexion s'impose quant à son avenir à cet emplacement.

➤ **8^e observation : *La Municipalité est invitée à apprécier l'essor de BD-Fil et à planifier son évolution en termes de localisation.***

Archives communales

Sises au Maupas 47, les Archives de la Ville gèrent plus de 25'000 références dont 3000 dans la salle de lecture.

Le classement se fait par thèmes tels que, par exemple, époques, cinéma, histoire, tourisme, santé.

Les différents services de la Ville transmettent leurs documents selon un plan de classement variable en fonction des services. La transmission est assez empirique.

À ce propos, la Municipalité rédige actuellement un préavis destiné à améliorer la gestion des documents dans les services et à permettre un tri plus sélectif.

La perspective d'un déménagement à la Maison du livre et du patrimoine, sous la barre Vigie-Gonin, n'est pas sans donner des sueurs froides au chef de service. Le classement, transport et installation de centaines de mètres linéaires et son équivalent tonnes, représentera un défi hors normes pour l'équipe en charge de ce gros travail.

³⁸ « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois. »

Conclusion

Vos commissaires ont obtenu des réponses complètes à toutes les questions posées et adressent leurs remerciements à l'ensemble des chefs de service pour leur disponibilité et leur collaboration.

Nos remerciements s'adressent bien évidemment à leur directeur M. Grégoire Junod.

Travaux (TRX)

Préambule

Nous avons participé à une séance des chefs de service. Par la suite, nous nous sommes entretenus avec chacun d'entre eux. Une visite du chantier du réservoir du Calvaire a été organisée pour nous. Les visites de tous les six services se sont terminées par un entretien avec M. le directeur.

La direction continue d'être au premier plan de la politique communale aujourd'hui toute tendue à la réalisation de grands projets susceptibles de grandes mutations dans notre ville. Cela détermine un grand engagement de toute l'administration qui doit continuer à faire face aux tâches du quotidien administratif tout en respectant une limitation sévère des dépenses et la recherche de nouvelles recettes. Cela détermine aussi une pression sur le personnel qui risque une certaine surcharge. À cela s'ajoute la nécessité d'assurer sa formation, à l'embauche et continue, puisque les nouveaux collaborateurs doivent accomplir des tâches que l'on n'apprend pas à l'école et qui sont souvent différentes de celles du terrain dans le secteur privé.

La gouvernance du projet Métamorphose a été confiée à une unité de direction autonome qui assure la coordination entre les services et les différentes instances concernées et a désormais son propre poste au Plan des investissements. Plusieurs préavis relatifs à la réalisation de ce grand projet sont en cours et plusieurs dizaines d'autres seront présentés prochainement.

Service de la coordination et du cadastre (SCC)

Le service est intéressé par relativement peu de préavis, motions, postulats et interpellations du Conseil. On remarque que la résolution déposée lors de l'interpellation urgente de M. Valéry Beaud « Quel quartier pour les Fiches-Nord ? »³⁹ n'a pas encore reçu de réponse, sa rédaction est encore en cours. Le retard est justifié par une modification intervenue dans le projet suite à une vente. Le permis de construire a été délivré et la réponse devrait suivre.

La réalisation de modèles numériques d'altitude par technologie LIDAR⁴⁰ se poursuit de façon satisfaisante avec des résultats meilleurs qu'espérés. Il n'y a pas de retard, mais les objectifs ont été adaptés le long de l'année 2013 en fonction des besoins.

Certains crédits ne peuvent être bouclés dans le service à cause d'une technique comptable qui subsiste encore. Si plusieurs services sont intéressés et que pour chacun d'eux un compte a été ouvert, le bouclage se fait d'abord compte par compte et le définitif ne peut intervenir qu'à la fermeture du dernier. Si l'on considère l'attente due à l'échéance du délai de garantie des travaux, cela implique que parfois le bouclage se fait bien après que le projet, pour un service, est arrivé à terme. C'est le cas du réaménagement de la rue Centrale, préavis 2001/253⁴¹, et de la construction de la route de contournement de la Sallaz, rapport-préavis 2008/24⁴².

³⁹ « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre dans la mesure du possible pour faire appliquer la charte urbanistique du quartier des Fiches-Nord. »

⁴⁰ *Light Detection and Ranging.*

⁴¹ *Réaménagement de la rue Centrale, de la rue Cheneau-de-Bourg, des ruelles du quartier du Rôtillon, de la place Pépinet, de la place Centrale et création d'un passage public à travers le bâtiment de la rue Cheneau-de-Bourg N° 4.*

⁴² *Route de contournement de la place de La Sallaz par le chemin des Cascades entre l'avenue de la Sallaz et la route de Berne. Mesures d'accompagnement complémentaires. Réponse au postulat de M^{me} Adèle Thorens « pour une diminution des nuisances de la route de contournement de La Sallaz et pour l'aménagement d'une place vraiment conviviale à l'usage des piétons et des habitants du quartier ». Réponse au postulat de M. Pierre Santschi « pour accueillir le m2 à La Sallaz ». Crédit d'investissement.*

Le service n'est pas en situation de sous-effectif, l'unité administrative s'est vu allouer 0,90 ept supplémentaire durant l'année passée. La différence entre les ept alloués et ceux affectés est expliquée par les quelques mois qui s'écoulent entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. Ceci n'est pas seulement dû à un souci d'économie mais aussi, et surtout, à des critères d'optimisation de l'embauche. Les absences sont dans la moyenne de la Ville et on dénombre quatre cas d'absences de longue durée dont l'un est traité d'entente avec le médecin de la Ville. L'augmentation des cas d'absence pour accident est due principalement à des causes non professionnelles.

À signaler la formation continue mise en place dans l'utilisation de *Goeland*, logiciel qui est de plus en plus sollicité et qui dépend du service. Une unité de support et formation, composée de collaborateurs expérimentés, prend en charge et forme les nouveaux venus.

Dans le rapport de gestion de l'année 2012, on avait signalé un problème relatif à la filière de formation des géomaticiens et à une certaine disparité salariale dont ils étaient l'objet. Des améliorations sont intervenues en 2013, notamment en intervenant auprès des apprentis et à l'École d'ingénieurs. On a aussi agi sur les salaires, en contenant les plus hauts et en améliorant les plus bas pour mieux correspondre au marché. Cela s'est bien passé sans réactions remarquables dans le service. Dans ce domaine, un collaborateur prépare un Master en cours d'emploi.

Service des routes et de la mobilité (RM)

Il s'agit d'un grand service formé de cinq divisions avec les missions de planifier, projeter, réaliser, exploiter et entretenir. Ce service névralgique est fortement impliqué dans tous les grands projets de la Ville et il est confronté à la difficulté de les mener de front tout en assurant, en même temps, la réalisation des tâches courantes.

Parmi les nombreux objets du Conseil communal en cours, un retard particulier est à signaler dans la réponse au postulat de M. Stéphane Michel, « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne ». La sortie d'un rapport-préavis spécifique est prévue, mais pas imminente.

La résolution de M^{me} Magali Zuercher adoptée le 15 septembre 2009 lors de son interpellation « Quel avenir pour la route cantonale RC 601 entre les Croisettes et Chalet-à-Gobet : un projet communal ? », qui demandait une information régulière de la Municipalité sur l'avancement du dossier, attend une réponse qui viendra dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2012 après les conventions avec le Canton et la Commune d'Épalinges.

Parmi les crédits d'investissements plus anciens, celui lié au rapport-préavis 2000/147, « Sécurité des piétons en ville de Lausanne, en particulier aux alentours des écoles. Réponses aux motions de M^{me} Géraldine Savary, de M^{me} Myriam Maurer-Savary et de M. Olivier Français, ainsi qu'à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler » – création de 170 à 180 passages piétons – sera bouclé l'année prochaine. En effet, il en reste encore une cinquantaine à créer. On remarquera que le crédit a été alloué le 28 novembre 2000 dans la perspective que ces quelque 180 passages pour piétons seraient réalisés dans les cinq ans. S'agissant d'un domaine touchant à la sécurité, on peut s'interroger sur le retard pris.

L'écart de 16,7 entre ept alloués et affectés est expliqué par la difficulté de repourvoir des postes d'experts.

Dans l'année écoulée, plusieurs changements dans l'organisation interne et beaucoup de restructurations ont eu lieu dans le service avec la mise en place d'un système qualité et d'amélioration continue, désormais utilisé et apprécié par les collaborateurs. L'utilisation du logiciel *Optimiso*, qui nous a été brièvement présenté, a permis de donner un sens au travail et de bien définir le rôle de chacun. Cela a abouti à la formalisation des processus et, dans certains cas, à atteindre une autonomie motivante. La réorganisation a particulièrement porté ses fruits dans l'Unité travaux qui avait été objet d'un audit en 2013 à cause de dysfonctionnements dans la gestion. La démarche a permis d'avoir aujourd'hui des équipes moins nombreuses et polyvalentes, avec un planning mieux organisé, une diminution des délais de chantier et une amélioration de l'efficacité. Il y a eu une augmentation des temps partiels intéressants tant les collaborateurs que les collaboratrices.

Le fonds du stationnement n'est plus approvisionné depuis 2013, en force d'une décision municipale du 20.09.2012⁴³, pour permettre la compensation du déficit de 24,8 millions cumulé au chapitre « stationnement » et son réapprovisionnement ne devrait pas intervenir avant quatre ou cinq ans.

Service d'urbanisme (URB)

Plusieurs objets, des postulats surtout, sont de compétence de ce service qui déclare s'être trompé dans l'appréciation du délai de réponse de certains par rapport à l'état d'avancement de planification en cours d'étude. C'est le cas des postulats de M^{me} Magali Zuercher, « Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin », et de M. Maurice Calame, « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI – demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation », qui seront traités ensemble et de celui de M^{me} Sophie Michaud Gigon, « Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin ». Nous avons fait remarquer l'inutilité d'attendre qu'une réponse détaillée et exhaustive soit possible en laissant ainsi le postulant sans réponse aucune. La direction de Travaux devrait être en mesure de rédiger au moins un préavis d'intention.

Un poste supplémentaire équivalant à un ept a été prévu dans le budget 2013 pour faire face à la situation de sous-effectif dans laquelle se trouvait le service en 2012 et ainsi diminuer la surcharge de travail qui ralentissait l'accomplissement de ses missions.

Le temps de traitement des dossiers par l'Office de la police des constructions avait fait l'objet d'une observation dans le rapport 2012 de la Commission de gestion.⁴⁴ La durée moyenne de traitement des dossiers avec enquête publique a encore augmenté en 2013, montant à 171 jours contre 143 en 2012 et 126 en 2011. Pour ceux sans enquête publique, le temps d'attente entre la réception du projet et la délivrance du permis a également augmenté et de façon plus marquée encore ; en 2013, la durée moyenne a été de 131 jours contre 61 en 2012 et 42 en 2011. Le retard a donc considérablement augmenté et une cellule de crise a été mise en place avec un examen externe au service sur le fonctionnement de l'office. La situation s'est aggravée par le départ de trois collaborateurs. Le recrutement de remplaçants s'est révélé difficile et leur formation prend du temps. En cas de maladie d'un collaborateur, il n'y a quasiment pas la possibilité de le remplacer dans sa tâche.

Un effort est en cours pour faire face à une procédure de plus en plus complexe et à la nécessité de donner des réponses plus rapidement. La réorganisation consistant à développer des fonctions hybrides, confiées à des collaborateurs chargés de la gestion administrative et de l'analyse réglementaire, n'a pas donné des bons résultats, en tout cas pas pour le moment. La nécessaire évolution structurelle n'est pas simple et nécessitera encore beaucoup de temps. Tout le processus pourrait être optimisé avec son informatisation et des études pour atteindre ce but sont en cours.

Dans le domaine de la protection du patrimoine bâti, on a constaté à plusieurs reprises que des travaux de démolition avaient été réalisés sans autorisation aucune. Les infractions ont donné lieu à des dénonciations à la préfecture. Il serait intéressant de connaître quelles ont été les suites de ces cas et si le travail de la déléguée au patrimoine donne un résultat concret, ne serait-ce qu'en termes de répression des abus. Lorsque la déléguée prend connaissance d'une démolition, elle peut demander ou faire effectuer une couverture photographique aux frais du propriétaire et elle en avise le Musée historique de Lausanne (MHL). Les photos sont ainsi produites en deux exemplaires, pour le MHL et pour le service.

Une activité opérationnelle particulière a été développée dans la poursuite, le développement et le lancement de démarches participatives dans plusieurs secteurs de la Ville pour des projets ou pour la révision du Plan directeur communal (PDCOM). La démarche de réalisation de mandats d'étude parallèles sur l'ensemble d'un quartier, avec la concertation de propriétaires et autres acteurs intéressés, est bonne mais devrait bénéficier d'une meilleure communication au public.

⁴³ Communication au Conseil communal du 21 septembre 2012 : « Fonds du stationnement – Adaptation au règlement d'application. »

⁴⁴ 15^e observation : « La Municipalité est invitée à prendre des mesures destinées à raccourcir le temps de traitement des dossiers soumis à l'Office de la police des constructions. »

Service d'architecture (ARCH)

Le service a une fonction de support aux autres services communaux maîtres d'ouvrage et de conseil en matière du droit des marchés publics outre l'analyse et l'inspection des opérations de construction, rénovation et transformation des bâtiments sur l'ensemble du territoire lausannois.

Cela explique que pas tous les objets ou les projets menés par la Ville soient traités directement par le service. Nous relevons qu'un postulat de M^{me} Rebecca Ruiz, « Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance », devrait recevoir une réponse encore cette année et que, sur le même thème, des résolutions présentées par M^{me} Rebecca Ruiz, interpellatrice pour « Arriérés de salaires sur le chantier du m2 : comment la Ville compte-elle intervenir ? » et par M. Jean-Michel Dolivo⁴⁵ ne paraissent pas encore traitées car cet objet relevant de la compétence des Transports publics de la région lausannoise, le Service d'architecture n'avait pas en main les informations pour y répondre. On nous assure que la situation sera corrigée rapidement.

Parmi les investissements, le crédit-cadre en vue de contrôler et assainir les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante se trouve être encore ouvert⁴⁶. Le recensement est en train d'être terminé puisqu'il ne reste plus que trois bâtiments à analyser. En tout cas, lors de la délivrance de chaque permis de construire, une enquête approfondie est menée sur toutes les parties concernées du bâtiment.

Par rapport à la remarque émise l'année dernière, il nous est confirmé que le service n'a pas à sa disposition la liste des bâtiments communaux, celle-ci est en possession et gérée par le Service financier surtout dans le but de conclure des assurances et ouvrir des hypothèques. Cela ne comporte pas de problème particulier au service mais reste la question de la connaissance du patrimoine administratif et financier de la Ville. Un fichier recensant systématiquement les caractères architecturaux et fonctionnels des bâtiments pourrait être intéressant.

Le service a un effectif du personnel de 28,40 ept affectés sur les 30,50 alloués à la fin de l'année dernière, et il rencontre une certaine difficulté à recruter, surtout des inspecteurs, à cause d'une formation particulière demandée pour une tâche éloignée de l'activité créatrice. Il risque une surcharge de travail pesant sur les employés, du moins par périodes, surtout dans l'inspection des chantiers qui a dû intervenir, en 2013, avec des mesures d'arrêt des travaux et des dénonciations en nombre toujours croissant. Dans ce service, comme dans les autres visités, il nous est apparu assez clairement la situation complexe de la Ville, confrontée à de nombreux grands projets en chantier, tout en devant assurer l'administration ordinaire et, en même temps, limiter les dépenses, en général et de la masse salariale en particulier, et donc le nombre des collaborateurs.

En parcourant le rapport de gestion de la Municipalité de 2013, nous nous sommes arrêtés particulièrement sur les marchés publics dont le centre de compétence est auprès du Service d'architecture. La déléguée est astreinte à un travail contraignant de sensibilisation de toute l'administration aux problèmes posés par les marchés publics qui, évidemment, ne se limitent pas qu'aux objets immobiliers. La procédure, même sur consultation, doit suivre des modalités correctes.

⁴⁵ « I : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à intervenir auprès de la société Alstom Suisse S.A. pour que cette entreprise s'engage à verser, en lieu et place de la société TMTI S.A. sous-traitante, la totalité des arriérés de salaires dus à tous les salarié-e-s ayant travaillé pour poser les voies du m2, et ce conformément aux dispositions, étendues ou non, des conventions collectives de travail en vigueur. II : Le Conseil communal souhaite qu'à l'avenir la Municipalité, dans toutes les adjudications de travaux à une entreprise générale, stipule que l'entreprise générale, comme tous les sous-traitants ainsi que toutes les entreprises intervenant dans le cadre des travaux adjugés, sont tenus de respecter les conventions collectives, étendues ou non, qui s'appliquent aux secteurs professionnels concernés, et que la Municipalité mette en place un suivi de cette clause, en lien avec les syndicats et les associations d'employeurs concernés. »

⁴⁶ Préavis N° 2011/15 : Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante. Demande de crédit-cadre (2^e étape).

Service d'assainissement (ASST)

Le traitement des objets du Conseil communal suit son cours et ne nécessite pas de remarque.

Parmi les investissements, reste à boucler cette année enfin celui relatif à l'optimisation des tournées de ramassage des déchets, accordé le 10 novembre 1998⁴⁷, comme celui du 5 octobre 2004 pour la sécurisation de la Station d'épuration des eaux usées (STEP)⁴⁸. Les subventions fédérales ont déjà été encaissées pour les plans généraux communaux (PGEE) et intercommunaux (PGEEi) d'évacuation des eaux.

L'introduction de la taxe au sac a fait augmenter les prestations du service et le besoin en personnel. L'engagement d'une cinquantaine d'auxiliaires a permis, pendant la première période, d'informer et sensibiliser la population aux nouveautés dans le domaine du tri et de la récolte des déchets, mais beaucoup de postes fixes restent vacants. Le service a bénéficié d'une augmentation de l'effectif des ept alloués de 2,28 %. Un effort est encore en cours pour s'adapter aux besoins, en grande partie nouveaux, d'aujourd'hui et établir un véritable centre de compétence pour les déchets, tri, récolte, valorisation et élimination. La définition des cahiers de charge du personnel n'est pas toujours aisée et on rencontre des difficultés à recruter des professionnels de certains métiers, surtout ceux du bâtiment. Cela peut s'expliquer par la haute conjoncture de ce secteur, mais aussi par l'écart salarial entre public et privé qui est considérable.

Le service, pilote dans le cadre du projet « Bien-être au travail et gestion des absences », présente, comme tous les autres services visités, une considérable augmentation des accidents non professionnels. Sur les huit cas d'absence de longue durée, trois concernent des collaborateurs à temps partiel. L'outil de gestion du temps de travail *AgileTime* se révèle, comme indiqué dans le rapport 2013, largement insatisfaisant et peu adapté à du personnel qui travaille en rotation avec un horaire de sept jours. L'adoption d'un nouveau logiciel serait grandement souhaitable pour éviter de fastidieuses pertes de temps.

Une remarque sur le fonds de péréquation de la STEP et sur celui, nouveau, lié à la gestion des déchets qui devrait, entre autres, recevoir les excédents éventuels de la taxe sur les déchets selon le tonnage déposé dans la commune : un règlement n'est pas encore en vigueur, mais il est en cours de finalisation.

Toujours parmi les nouveautés engendrées par l'introduction de la taxe au sac, on peut constater que les ordures sont soumises par les habitants à un tri bien plus efficace que dans le passé ; en conséquence, le tonnage des déchets pris en charge par le Centre de traitement par recyclage et incinération des déchets de Lausanne (TRIDEL) a nettement diminué. Le minimum de 80'000 tonnes prévu par contrat avec l'entreprise ACTS S.A. chargée de l'acheminement par train n'a pas été atteint (69'000 tonnes en 2013 contre 91'000 en 2012). Cela oblige ainsi à une négociation.

eauservice Lausanne (EAU)

La résolution de M^{me} Thérèse de Meuron, déposée en 2012 lors de son interpellation « Une nouvelle vengeance de Manon des Sources ?... », par laquelle l'interpellatrice souhaitait un devis pour redonner vie à la source de la Ferme du Désert, est toujours en attente. On nous fait remarquer que les sources ne sont pas légalisées et qu'il n'est pas toujours opportun d'alimenter les fontaines avec leur eau.

Parmi les comptes d'attente se trouve celui relatif au renouvellement et à la restauration de l'usine de Bret désormais prêt à être bouclé. Dans les crédits d'investissement on relève que pour celui prévu par le préavis 2006/19, « Réfection des adductions des eaux du Pays-d'Enhaut et de la source des Avants, réfection du groupe de turbinage et construction d'une usine d'ultrafiltration avec Romande Énergie (RE) et le Service Intercommunal de Gestion des Eaux (SIGE) », la conduite forcée n'a pas été

⁴⁷ Rapport-préavis N° 1998/36 : Optimisation des tournées de ramassage des déchets. Réponse aux motions de M^{me} Éliane Rey et de M. Philippe Martin.

⁴⁸ Préavis N° 2004/23 : Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP). Sécurisation du site, protection de la santé et management qualitatif et environnemental.

réalisée. Un préavis complémentaire devra être présenté, mais la négociation avec la Romande Énergie est encore en cours pour définir les clefs de répartition.

Le nombre de défaillances, dont on avait souligné l'augmentation préoccupante dans notre rapport de l'année dernière, de 88 cas en 2009 à 125 en 2012, est resté limité, de façon réjouissante, à 88 cas, valeur la plus basse de la décennie. Nous sommes retournés sur le problème de l'entretien, jugé insuffisant, des immeubles locatifs du service. La situation est restée inchangée et donc la nécessité demeure qu'**eauservice** améliore le contact avec le Service du logement et des gérances pour conserver en bon état ces propriétés de la Ville.

En ce qui concerne le personnel, dont la dotation a augmenté en 2013 de 0,20 ept alloué, on nous fait constater qu'il n'est pas aisé de trouver du personnel avec le profil idéal, surtout pour certains postes. Le salaire offert n'est pas très attrayant pour des professionnels sanitaires, dessinateurs ou en conseil d'installation.

Malgré l'exposition au risque, le nombre d'accidents reste stable et les absences sont en dessous de la moyenne de l'ensemble des employés de la Ville. Il y a 49 % de cas de longue durée dont un arrive à terme.

La requête de réduction du temps de travail augmente, que ce soit de la part des collaborateurs de sexe masculin ou de sexe féminin.

En ce qui concerne les trois fonds gérés par **eauservice**, on remarque que celui pour le renouvellement de la station de Saint-Sulpice n'a pas de règlement tandis que le fonds de Réserve et de renouvellement n'a pas enregistré de sortie en 2013. Son règlement le destine à faire face à des dépenses prévues ou imprévues dans le domaine de la distribution de l'eau potable, à améliorer la planification financière des investissements et à faciliter le calcul du prix de l'eau. On pourrait s'attendre qu'il soit plus sollicité, comme ce sera le cas pour la construction de la nouvelle structure des réservoirs du Calvaire. À propos du fonds Solidarité internationale eau on signale que le Projet communautaire pour l'accès à l'eau arrivera bientôt à terme avec des résultats réjouissants. Le fonds est, quant à lui, pérenne et d'autres projets doivent voir le jour.

Remerciements

Nous tenons ici à remercier M. le directeur pour son aimable collaboration ainsi que tous les chefs de service et leurs collaborateurs avec qui nous avons pu nous entretenir.

Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS)

Préambule

Courant mai, les membres de la sous-commission ont rencontré les chefs des sept services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, puis le municipal Oscar Tosato.

Deux chefs de service ont pris leurs fonctions début 2014 (Service des écoles primaires et secondaires et Service de santé et prévention), raison pour laquelle il leur était un peu plus difficile de se prononcer sur les activités 2013 de leurs services respectifs.

Service de la jeunesse et des loisirs (S JL)

Ressources humaines

En 2013, un des buts a été de trouver une mission, des valeurs professionnelles, éthiques communes, à ce service transversal. En effet, il y a peu d'unité de matière entre les différents secteurs du service (Administration, Accueil vacances ou encore Cultes et temples). Cette procédure donne une bonne ambiance au service, mais il est néanmoins difficile d'arriver au but susmentionné.

Comme en 2012 déjà, il est constaté que la cheffe de service cumule les fonctions de cheffe de service et de secrétaire générale de la direction. Cela fonctionne vu la personnalité de la cheffe, mais cela ne saurait durer à long terme. Il n'y a apparemment pas pour l'instant de volonté de la Municipalité de doter chaque direction d'un véritable poste de secrétaire général, ce qui rend impossible la création d'un organe de coordination administrative et opérationnelle entre directions.

Conventions de subventionnement

Une première convention a été signée avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL). Une deuxième le sera à la fin 2014, avec un point de situation au 30 juin. L'idée est d'avoir un cahier des charges plus précis et des missions bien définies. La mise en place de ces conventions ne se fait pas sans problèmes, liés notamment à une différence d'approche générationnelle quant à la mise en place de structures.

Deux autres conventions de subventionnement sont prévues, pour des subventions dont le montant excède 300'000 francs : avec le Skate-park (pour 360'000 francs) et le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (maison d'animation de la Vallée de la Jeunesse, pour 321'000 francs).

Prévention alcool et vie nocturne

Le service est très actif pour les mesures de prévention comportementale, en particulier avec les centres socioculturels. Le problème est que certains enfants sont totalement laissés à eux-mêmes, et donc plus enclins à se laisser influencer à commencer à boire. La structuration d'activités est essentielle.

En matière de partage des connaissances, l'Union des Villes suisses apporte beaucoup, la Confédération peu.

Centre communal pour adolescents de Valmont

Le bâtiment, construit en 1971, appartient à la Ville, sur un terrain du Canton. Ce dernier subventionne l'exploitation, gérée par la Commune. Ce centre ne fonctionne qu'avec des éducateurs (et non des

gardiens). Il y a actuellement des problèmes sur le bâtiment de Valmont lui-même qui devrait être rénové : taille des chambres plus aux normes, problèmes d'isolation thermique. Or, le Canton n'est prêt qu'à avancer l'argent et non à financer quoi que ce soit. Des discussions sont en cours.

Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

Ressources humaines

La différence entre les postes alloués/affectés est principalement due au fait que, suite à des démissions, les postes ne sont pas tout de suite repourvus, en particulier dans les Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS).

Le service a un très gros souci : c'est le problème de l'obligation de remplacer. Le poste « Remplaçant » explose, et un crédit supplémentaire de plus de un million de francs va être demandé.

Il est vrai que le nombre de démissions est assez élevé (22). En règle générale, ce sont des jeunes qui ont envie d'aller voir autre chose.

Il y a aussi une augmentation des absences de longue durée, notamment pour des cas de maladies graves, mais aussi, car ce sont des métiers assez complexes avec une augmentation du port de charges, des problèmes d'ergonomie (être à hauteur d'enfant). Une réflexion va être menée à ce sujet.

Aménagement du temps de travail (ATT)

Un test a été fait à la Cité, plutôt positif. Le timbrage doit en réalité permettre une plus grande souplesse.

Santé, sécurité au travail

Un sentiment positif ressort du programme de santé au travail. Concernant les risques maladie (hépatite A, B, tétanos, grippe), le vaccin est proposé et offert. Il est vrai que ce programme est un peu cher, mais il y a des chances qu'il soit financé par d'autres partenaires externes (SUVA)⁴⁹.

Au sujet de la sécurité, il y a toujours un problème relatif aux sorties de secours et le service est en désaccord avec les pompiers. Pour eux, le principe est de ne jamais revenir en arrière en cas d'incendie ; mais que faire si, par exemple, cinq bébés sont encore dedans ?

Production des repas, projets TRICRÉA, Plateforme bio locale, et Beelong

Les APEMS ont en règle générale des contrats avec des entreprises privées. Un contrat a été rompu, car la température des plats n'était pas assez élevée (d'où un risque de salmonellose).

S'agissant de la Plateforme bio locale, la liberté a été laissée aux cuisiniers, mais il est vrai que cela reste encore beaucoup plus cher pour ce qui est du produit brut. Mais il a été demandé à chacun d'essayer, ce qui a été respecté.

La question de la centralisation de la production de repas se pose toujours. Une étude a été demandée à l'École Hôtelière de Lausanne (EHL) pour voir quel projet logistique pourrait être envisagé. Le rapport doit paraître fin juin. Les buts seraient d'améliorer la qualité et de réduire les coûts.

Autres

Le SAJE doit encore traiter la résolution de M^{me} Magali Zuercher⁵⁰ qui demandait que la Ville entreprenne tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter la participation cantonale en matière d'accueil pré- et parascolaire.

⁴⁹ Schweizerische Unfallversicherungsanstalt – Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents.

⁵⁰ Interpellation intitulée : « Augmentation des tarifs du Réseau-L ».

Un rapport-préavis au sujet du postulat de M^{me} Florence Germond, « Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écoliers-ères de 5^e et 6^e année primaire », sera déposé d'ici fin juin 2014.

Au sujet du suivi des observations, les travaux concernant les garderies à la route du Jorat et à la route de Berne sont bloqués en raison de problèmes liés aux normes de construction.⁵¹

Service des écoles primaires et secondaires (SEPS)

Ressources humaines

Le nombre relativement élevé de mouvements du personnel au SEPS est dû d'une part au renouvellement de l'équipe dirigeante, d'autre part au fait que certains métiers, comme les nettoyeurs ou les surveillants de devoirs surveillés, changent fréquemment. Mais l'équipe de base est stable.

Préavis, interpellations et questions

La réponse au postulat de M^{me} Florence Germond sur la prise en charge du parascolaire des écoliers de 5^e et 6^e primaires (7-8P Harmos), dont le délai avait été fixé au 31 mars 2014, viendra d'ici l'été sous forme d'un rapport intermédiaire. Ce retard s'explique par les nombreux chantiers prioritaires qui ont été mis en route à la suite de l'arrivée du nouveau chef de service.

Organisation du SEPS

Avec l'arrivée du nouveau chef de service, le SEPS a été passablement réorganisé. Ainsi, il y a désormais quatre secteurs : Ressources pour la scolarisation, Personnel et finances, Parascolaire et Bâtiments.

Une réunion hebdomadaire a désormais lieu entre le SAJE et le SEPS.

Élèves allophones

Les tensions entre la Ville et le Canton, mentionnées dans le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2012, sont apaisées. Un mandat d'analyse du CREAL (Centre de ressources pour élèves allophones) a été demandé à l'URSP (Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques). Le pilotage du CREAL est assuré par un Conseil de direction, composé d'un directeur primaire, d'un directeur secondaire, du chef de service et d'un invité de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). La question est de savoir comment l'on prend en charge les enfants. Il vaut mieux intégrer les tout-petits en classe. Les préadolescents devraient avoir une prise en charge spécialisée et les adolescents devraient pouvoir aller en classe d'accueil pendant une année au moins.

Classes vertes

Le site de l'Arzillier recevait jusqu'à peu environ 70 élèves décrocheurs et/ou perturbateurs. Aujourd'hui, il n'y a plus que 33 à 34 élèves, certains parents n'étant pas d'accord de mettre leur enfant à Épalinges. Le site est donc surdimensionné, et sera fermé en août 2014. Cependant, dans l'esprit de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée qui vise à intégrer le plus possible les enfants dans des classes normales, les ressources de l'Arzillier ont été entièrement réallouées aux établissements primaires. La Municipalité est actuellement en discussion avec la Commune d'Épalinges pour voir ce qui pourrait devenir le site.

Devoirs surveillés (DS)

Le problème actuel est la précarité du statut du personnel des devoirs surveillés. Pour ce qui est des 3-6P, il s'agit souvent de mères de famille qui reprennent une activité et qui parfois travaillent aussi dans

⁵¹ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2012, p. 47 et 128.*

les APEMS. Pour les 7-8P, ce sont plutôt des étudiants et la gestion est assez difficile, car il y a souvent des départs.

La formation de ce personnel a été revue avec le renfort d'un professeur de la Haute école pédagogique, et s'étend dorénavant sur dix soirs. Par ailleurs, le faible taux d'activité pour ces postes (max. 12 %, 3 x 2h = 6 heures) rend plus difficile le recrutement ; il y a une première période probatoire avec un contrat auxiliaire, puis fixe au bout de deux ans. Pour ce qui est des responsables DS, il faut revaloriser ces postes et préciser leurs tâches d'encadrement.

Le SEPS est donc en pleine réflexion sur ces questions. Pour assurer le lien avec les écoles, des doyens sont déchargés et collaborent au parascolaire.

Par ailleurs, les DS connaissent quelques problèmes de discipline, notamment avec les préadolescents. Chaque année, quelques exclusions sont prononcées contre des éléments perturbateurs.

Vandalisme

Beaucoup de dégâts sont causés par les élèves notamment, en dehors des heures. Il y a une série de bâtiments qui connaissent plus de problèmes que d'autres. Des mesures vont être prises : l'installation de caméras de surveillance ou des surveillances mobiles.

De plus, un plan pour prévenir le vandalisme va être mis en place avec cinq axes :

1. Protection des sites scolaires.
2. Cadre éducatif au sein des écoles.
3. Mesures quant à l'espace périscolaire, ex. attachement au quartier.
4. Lien avec la chaîne pénale.
5. Plan de communication.

Service de santé et prévention (anciennement Service de santé des écoles et Service dentaire)

Service de santé des écoles (SSE)

Ressources humaines

Une nouvelle cheffe de service a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2014. Le regroupement des anciens services de Santé des écoles et Dentaire s'est réalisé pour l'essentiel sur le plan comptable. Sinon, cela reste deux services bien distincts, mis à part la cheffe de service et son adjoint. La fusion n'est pas si facile. Les cabinets dentaires sont relativement indépendants et il n'y a pas de rencontres régulières des collaborateurs des cabinets dentaires et orthodontiques (deux colloques organisés par la cheffe de service *ad interim* depuis fin 2011).

Symboliquement, il faudrait avoir au niveau de la direction du Service de santé et prévention, un lieu de travail commun avec la direction de l'office dentaire. Ce n'est actuellement pas le cas, ce qui ne facilite pas la mise en œuvre d'une vraie coordination de service et une organisation des ressources humaines commune. Les démarches sont en cours (regroupement géographique et administratif) pour pallier cette difficulté.

Au Service de santé des écoles, il y a eu cinq démissions, principalement liées aux horaires de travail. Des tensions existent à ce sujet, puisque les infirmières doivent en principe travailler sur cinq jours même si elles sont à 50 %. L'année scolaire s'est terminée avec un effectif réduit. Depuis janvier 2014, la situation est en voie de stabilisation. À la rentrée 2014, l'effectif sera de nouveau au complet.

Le service n'est pas soumis à l'aménagement du temps de travail, mais les infirmières ont neuf semaines de vacances. Par contre, elles sont en apparence payées 10 % de moins que dans un hôpital si l'on se réfère au taux de travail du contrat d'engagement, différence qui n'apparaît plus quand on se réfère au nombre d'heures de travail effectif par année.

Le service cherche principalement des infirmières formées en santé communautaire, qui sont rares sur le marché du travail. D'où la disposition en vigueur qui consiste à les former directement en cours d'emploi.

Programmes de santé

Le Projet d'accueil individualisé – mesures de santé (PAIMS) vise à faciliter l'intégration scolaire des enfants souffrant de pathologies chroniques (diabète, épilepsie ou asthme par exemple). Il faut sécuriser leur intégration scolaire. Il y a une évolution très favorable à Lausanne, mais pas au niveau du Canton. Les enseignantes sont convaincues que cela les aide. C'est une démarche tout à fait pertinente pour les petits enfants et le secondaire I, mais moins pour le secondaire II, car il faut à ce stade travailler à autonomiser les jeunes.

Un avis de droit a été demandé au professeur Olivier Guillod, de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, sur la responsabilité des enseignants.

Concernant les vaccinations, le Service de santé des écoles assure, sur la base de l'accord signé par les parents, un rattrapage presque en continu des vaccinations, selon les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Le programme ALEX (Alimentation et Exercices) a bien fonctionné et était ouvert à tous, pas uniquement aux enfants en surpoids avéré.

La porte d'entrée pour tous ces programmes de prévention est la direction d'établissement. Si cela bloque, il est difficile d'implémenter un programme.

S'agissant de la baisse des vaccinations contre le papillomavirus (cancer du col de l'utérus), cela est dû notamment au fait que la Confédération, via l'OFSP, ne mène plus de campagne de communication active. Cette vaccination est remboursée si elle a lieu dans le cadre d'une campagne cantonale de vaccination. Aujourd'hui, deux injections initiales suffisent pour obtenir une bonne réponse immunitaire.

Service dentaire (SD)

Ressources humaines

3,5 postes ne sont pas repourvus. Il y a actuellement sept cabinets dentaires et un cabinet d'orthodontie (avec trois fauteuils) appartenant à la Ville.

Plus on augmente les orthodontistes, plus la rentabilité peut augmenter, d'où la nécessité de préserver les postes d'orthodontistes actuellement vacants. De toute manière, le cabinet d'orthodontie devra être déménagé. À noter qu'il y a actuellement une liste d'attente de patients encore importante.

Locaux

Au niveau des locaux, il y a des soucis concernant deux cabinets qui ne sont pas aux normes ; celui des Croix-Rouges et celui de Saint-Roch.

Informatique

Concernant le problème de la double saisie (informatique + papier), qui avait été relevé dans le précédent rapport de gestion,⁵² il n'est toujours pas résolu. Ce dossier n'a pour l'instant pas avancé, même s'il est évident que c'est une perte de temps.

⁵² *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2012, p. 50.*

Prophylaxie

Deux prophylaxistes passent dans les classes. Elles ont un rôle beaucoup plus important qu'il n'y paraît. Ce n'est pas juste une question d'hygiène dentaire, mais d'hygiène tout court. Le travail des prophylaxistes est essentiel dans le renforcement des messages de prévention primaire et secondaire.

Service de psychologie scolaire (SPS)

Situation générale

La loi sur la pédagogie spécialisée va prochainement être traitée par le Grand Conseil et ne sera pas en vigueur pour la rentrée 2014.

Dans l'attente de la nouvelle loi cantonale, il y a des imperfections en termes d'organisation dans cette phase transitoire. La Commune paie de toute façon les locaux.

Les listes d'attente, en particulier pour la logopédie et la psychomotricité, sont longues. Les dotations dépendent exclusivement du Canton et n'ont pas évolué depuis 2005, malgré l'augmentation de la population. Le Canton a de la peine à reconnaître les spécificités locales, et ne tient pas compte du fait qu'il y a proportionnellement plus de familles en difficultés à Lausanne que dans les communes rurales.

Pratiques et statistiques

La psychomotricité et la logopédie sont très utiles pour les jeunes enfants. Il y a plus de demandes concernant la psychologie au niveau du secondaire. Les troubles diminuent clairement avec l'âge.

Classes d'accueil

Il y a aujourd'hui environ 25 classes d'accueil à Lausanne. Ce sont des enfants migrants, allophones, dont certains ont un vrai besoin d'aide. Le Canton a donné de l'argent pour renforcer le SPS dans ces classes, qui a pu engager 20 % de logopédie, 20 % de psychomotricité en plus des 25 % de psychologie existants (voir ci-dessus « Élèves allophones » dans le rapport sur le SEPS).

Le SPS organise en outre un séminaire sur la migration dans l'idée d'acquérir de nouvelles compétences.

Autres remarques

La loi cantonale sur la pédagogie spécialisée devrait permettre la création de nouvelles ressources, mais elles seront insuffisantes pour répondre à toutes les demandes.

Un projet de réorganisation régionale de la pédagogie spécialisée et des PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) est à l'étude au Canton, dont l'une des options consisterait à fusionner Lausanne et les autres communes de la couronne lausannoise. Le SPS n'est pas favorable à ce projet. Les raisons d'un maintien d'un service lausannois sont la proximité des prestations et les relations avec les autres services de la Ville.

- **9^e observation : La Municipalité est invitée à explorer toutes les voies d'action lui permettant d'obtenir du Canton une répartition des effectifs de logopédistes, psychologues et psychomotriciens tenant compte de l'augmentation de la population et des besoins spécifiques de Lausanne.**

Service du travail (ST)

Inspection du travail

La réponse à l'interpellation de M. Hadrien Buclin, « L'Inspection du travail Lausanne est-elle dotée de moyens suffisants à l'heure où s'accroît la pression exercée par les employeurs sur les salariés ? », sera prochainement déposée au Conseil communal.

Il faut rappeler ici que l'Inspection du travail est régie par quatre lois différentes. Pour la loi sur le travail et la loi sur l'assurance-accidents, c'est Lausanne qui est compétente. Pour la loi sur le travail au noir et la loi sur les travailleurs détachés, c'est le Canton.

Selon le chef de service, l'effectif est conforme aux besoins.

Les contrôles principaux dans les entreprises portent sur les points suivants : respect des horaires maximaux, sécurité et santé au travail. Les entreprises de plus de cinquante personnes doivent avoir un plan de prévention. Les dénonciations sont en augmentation, notamment à cause de la pression à la productivité.

Taux de chômage

Comment expliquer les différences entre le taux de chômage officiel et celui qui a été annoncé par le Service social, de 9 % ? Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) publie un taux de chômage officiel, mais qui ne comprend ni les gains intermédiaires, ni ceux en travail temporaire. Les personnes qui travaillent plus de six heures par semaine ne sont pas considérées comme des chômeurs.

Il y a une proportion de plus en plus importante de chômeurs qui sont à l'aide sociale. La Confédération devrait travailler plus étroitement avec les Cantons et proposer un catalogue plus large de mesures dans le cadre de l'assurance-chômage. La Ville ne peut plus organiser ses propres mesures, car elles doivent être validées par le Canton ou la Confédération. Si elles ne sont pas validées, l'activité n'est pas reconnue par l'Office régional de placement (ORP) et les chômeurs pourraient perdre leurs droits aux indemnités de chômage.

Âge des chômeurs

La sortie de formation est aujourd'hui souvent plus tardive. Les jeunes ont un ou deux petits emplois à la sortie de leur formation et sont plus fragilisés que quelqu'un qui est là depuis dix ans. Par contre, ils sortent plus vite du chômage (cf. graphique du *Rapport de gestion*, p. 243). La durée d'indemnisation est plus longue pour les plus de 55 ans.

Situation personnelle des chômeurs

Non seulement les chômeurs ont perdu leur emploi, mais ils rencontrent souvent d'autres problèmes (toxicomanie, divorce, etc.).

20 % des personnes au revenu d'insertion (RI) suivies par les ORP ont d'autres problèmes. Il y a donc de nombreux liens entre le Centre social régional (CSR) et l'ORP lausannois.

Politique de la qualité

La hausse de l'insatisfaction des participants s'explique par la proportion de plus en plus élevée de personnes qui sont contraintes d'accepter des emplois subventionnés.

Autres remarques

L'activation des chômeurs est de plus en plus poussée. La Confédération cherche à limiter la durée du temps de chômage. La Ville de Lausanne doit pouvoir proposer des mesures différentes à l'intention des chômeurs, par exemple du coaching. Ce sont des projets qui ne peuvent s'inscrire que dans la longue durée. Les ressources ad hoc sont aujourd'hui limitées.

Service social Lausanne (SSL)

Ressources humaines

La différence entre les ept alloués et les ept affectés s'explique par le fait qu'une partie des postes du service est subventionnée par l'État de Vaud en fonction du nombre de dossiers. Tous les trois mois, la subvention est recalculée, ainsi tous les postes ne sont pas toujours affectés. Si le quota était dépassé, on devrait demander à la Municipalité de créer un nouveau poste, même s'il est financé par le Canton. Ce qui est financé par le Canton, c'est le RI et l'appui social aux bénéficiaires du RI. L'aide sociale d'urgence est financée par la Ville avec parfois une participation de l'État.

Concernant le nombre élevé de démissions dans le service (26) qui en réalité représente un peu moins de 10 %, cela s'explique pour plusieurs raisons :

- les CSR ont toujours des taux de rotation assez élevés, celui de Lausanne est plutôt en dessous de la moyenne ;
- la charge de travail des collaborateurs est considérable ;
- il y a une instabilité des règles en vigueur ;
- les usagers sont souvent agressifs.

Le problème est particulièrement prégnant chez les collaborateurs administratifs, qui sont moins formés, qui appliquent des normes strictement et qui ont des contacts directs avec les usagers. Ils ont évidemment des cours pour les préparer, mais cela ne suffit pas. Par ailleurs, ce sont souvent des jeunes qui postulent et, au bout de quelques années, ils veulent changer, ce qui est normal. C'est un service qui a beaucoup grandi en quelques années (+50%). Il est sans doute possible de réduire un peu ce nombre de démissions, mais pas complètement.

La Conférence des directeurs des Centres sociaux régionaux a proposé de faire un audit sur la charge de travail des collaborateurs administratifs et des assistants sociaux.

Unités d'action sociale

250 personnes entrent au RI chaque mois. Elles doivent obligatoirement participer à une séance d'information au cours de laquelle les conditions d'octroi du RI sont exposées (dans ce cadre, une vidéo où le chef de service explique aux requérants que les collaborateurs ne font qu'appliquer les règles en vigueur). Une première évaluation de ce nouveau dispositif a permis de démontrer que cela a un peu amélioré les choses.

Concernant la hausse des chiffres, elle s'explique de la manière suivante :

- 2011-2012 → Révision de la loi sur l'assurance-chômage.
- 2012-2013 → Stabilité.
- 2013-2014 → Stabilité, voire baisse.

L'aide sociale a passé de 70 à 110 millions : cela est dû à une précarisation de l'emploi, à une évolution des mœurs, à des mesures d'économie (assurance-invalidité, assurance-chômage). L'on est actuellement dans une période de stabilisation à haut niveau. Le taux de demandeurs d'emploi en ville de Lausanne est très élevé, puisqu'il est d'environ 9 %. On a aujourd'hui sur le marché de l'emploi une concurrence très forte avec des personnes très qualifiées, notamment venant de France. 50 % des personnes à l'aide sociale ne sont pas qualifiées.

S'agissant des perceptions indues, il est possible de prélever au maximum 15 % de ce qui est dû. Ceux qui sortent du RI et qui retrouvent du travail doivent généralement payer 100 francs par mois. Plusieurs collaborateurs gèrent cela.

Au niveau des plaintes/dénonciations, il y a eu en 2011-2012 des vacances au poste de juriste. Depuis 2013, il y a un juriste particulièrement efficace qui a mis à jour un certain nombre de dossiers.

Unité logement

Le but est de prévenir les expulsions. L'unité loue des appartements et les reloue aux usagers. Pour les expulsions, le service est informé de celles décidées par la Justice de Paix. Dans l'intervalle, le SSL intervient et propose des arrangements. Certains locataires trouvent d'eux-mêmes une solution. Mais, avec la crise du logement, il est très difficile de trouver un appartement libre, même si le SSL peut aider, parfois il n'y a pas de possibilités, d'où le projet de logements modulaires à Vidy.

Actions de prévention

Suite à une demande du Service du personnel constatant une augmentation de l'endettement des employés communaux de certains services, une action a été organisée pour expliquer les conséquences de l'endettement et comment s'en sortir.

Politique sociale de la vieillesse

L'Espace Riponne a été inauguré et fonctionne assez bien. La Ville a reçu une contribution d'un fonds privé (fonds Grumbach) pour financer les cours offerts.

Unité mobilité

Les centres médico-sociaux appliquent désormais des critères un peu plus stricts, d'où une baisse des prestations.

Appui socio-éducatif

Beaucoup plus d'hommes que de femmes font appel aux mesures d'appui socio-éducatif. Cela s'explique notamment par le fait que, de manière générale, les femmes sont moins touchées par les dépendances de toutes sortes. Dans tous les domaines du travail social, la femme s'en sort mieux. De plus, les femmes ressentent une certaine gêne à venir dans des lieux squattés majoritairement par des hommes.

Hébergement d'urgence et repas

Le besoin augmente, mais il est clair que l'augmentation de l'offre peut aussi générer une augmentation de la demande.

Quant à l'augmentation du nombre de repas, elle est principalement due aux crises en Europe et en Afrique du Nord.

Autres

Le rapport-préavis pour répondre au postulat de M^{me} Knecht « Pour du logement social partagé » sera transmis au Conseil communal d'ici l'été.

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

La rencontre avec le directeur a permis de constater que la réorganisation des services, notamment Dentaire et Santé des écoles, s'est passée de manière sereine. Certains ajustements doivent encore être faits, mais le travail est en bonne voie. Il peut compter sur des chef-fe-s de service efficaces et compétents. Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux chef-fe-s de service amène également son lot de réorganisations qui, dans l'ensemble, se sont bien passées.

À ses yeux, il ne paraît pas opportun à ce stade de créer un poste de secrétaire général, les fonctions transversales de la direction étant assumées de façon satisfaisante par l'actuelle cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs.

Remerciements

La sous-commission remercie les chefs de service et le directeur de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale de leur disponibilité, et de la qualité des échanges qui lui ont permis de réaliser son travail dans d'excellentes conditions.

Finances et patrimoine vert (FIPAV)

Préambule

La sous-commission a visité toutes les directions et en particulier le nouveau Secrétariat général mis en place le 1^{er} mai 2013. Une rencontre avec la directrice a été organisée après les visites des chefs de service.

Secrétariat général (SGFIPAV)

Le secrétariat est chargé entre autres de la coordination des activités de la FIPAV, du suivi des affaires du Conseil communal et du secrétariat de la directrice.

Ce service a été intégré dans le budget du Service financier. Les responsables des ressources humaines de trois services ont été rattachés au secrétariat ; seuls le Service de la révision et le Service des parcs et domaines sont restés indépendants.

La sous-commission a pu apprécier la remise d'un tableau du suivi des affaires du Conseil communal qui contient l'ensemble des tâches qui sont à traiter par la FIPAV. La secrétaire générale suivra de manière continue l'évolution des documents en relation avec notre Conseil.

Ressources humaines

Une nouvelle comptable a été engagée.

Service des parcs et domaines (SPADOM)

Préavis

De nombreux préavis sont préparés par le SPADOM ; nous constatons qu'ils ne posent pas de problèmes particuliers. Parmi les préavis exclusivement traités par SPADOM, un certain nombre a retenu notre attention :

- Rapport-préavis 2012/11 : Intentions municipales en matière de nature en ville. Elaboration d'un concept directeur nature (CDN). Réponses aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville », de M^{me} Nicole Graber « pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne », de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité », de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne » et de M^{me} Sylvianne Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville ».

Ce rapport-préavis a permis de finaliser des études, comme par exemple sur la biodiversité, et de mettre en place une répondante, pour les toitures végétales, qui est entourée par une équipe nature. Le résultat ne se concrétise pas par un objet mais permet de faire passer onze principes de base sur la politique de la nature en ville.

Les moyens de cette politique ont été mis en place par la Municipalité, sans poser de problèmes. Quelques exemples de réalisations nous ont été présentés comme les nichoirs à oiseaux cavernicoles ou des refuges à insectes.

Par exemple, des carreaux ont été spécialement aménagés pour des handicapés au plantage du chemin du Cerisier.

Ce rapport-préavis a aussi permis de répondre à cinq postulats.

- Préavis 2012/52 : Réaménagement de diverses places de jeux (2^e étape).

Ce préavis a permis de poursuivre la réactualisation des places de jeux, de mettre en place un nouveau système de contrôle et d'entretien.

- Rapport-préavis 2013/3 : Domaine agricole des Saugealles. Construction d'une nouvelle étable et d'une nouvelle fosse à lisier, transformations intérieures d'une écurie et aménagement d'un local de conditionnement du lait. Réfection des dessertes autour de la ferme. Installation d'une cuve de stockage pour le prétraitement des lavures destinées à l'installation de biogaz. Pose de panneaux solaires photovoltaïques par SI-REN. Réponse partielle au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait ».

Ce rapport-préavis a permis de faire de la ferme des Saugealles un exemple de l'agriculture respectueuse de l'environnement et de mettre en valeur les diverses formes d'énergies renouvelables, le solaire et la biomasse, en attendant l'éolien qui fera, nous l'espérons, l'objet prochainement d'un préavis.

Préavis des années précédentes

Quelques réalisations sont issues de préavis votés avant 2013 :

- Préavis 2011/56 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2012.

Restauration du parc de l'ancien cimetière de la Sallaz (seconde étape) : une jolie réalisation qui a permis de créer un parc dans une zone intermédiaire de la ville.

- Préavis 2011/60 : Ville de Lausanne – Direction des finances et du patrimoine vert. Service des parcs et domaines. Promenade Derrière-Bourg. Projet d'assainissement global.

Les travaux sont terminés. Il ne reste que quelques petites finitions à faire. L'inauguration a eu lieu.

- Préavis 2012/12 : Lausanne Jardins 2014.

Cette année cette manifestation est en train de se mettre place.

- Préavis 2010/14 : Rénovation de l'Auberge de Montheron.

Réalisation des aménagements de la terrasse de l'Auberge de Montheron. Cette dernière vient en complément de la transformation du restaurant et apporte à ce dernier l'outil nécessaire à la gestion d'un établissement public.

Préavis en préparation en collaboration avec d'autres services

Le SPADOM participe régulièrement à la préparation des grands préavis qui vont planifier de grands projets actuels et futurs.

Préavis pluridisciplinaires en préparation

Ces collaborations sont nombreuses ; nous pouvons citer, entre autres, Métamorphose, le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le Plan directeur communal (PDCOM), etc.

En ce qui concerne les Axes forts, le service met à disposition une personne à 100 % pendant trois ans. En fait, un transfert sera opéré à l'intérieur du service.

En examinant les préavis du SPADOM, nous avons pu nous rendre compte du travail important du service. Il ne faut pas oublier tout le travail d'entretien et de gestion des espaces verts lausannois.

Motions et postulats

Un seul ancien postulat demande encore une réponse :

- Postulat de M. Roland Ostermann : « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? »

Le projet est à bout touchant.

Entretien des parcs

Les déprédations et les incivilités sont toujours en augmentation. Des campagnes sont mises en place avec le Service d'assainissement.

Entretien des immeubles

Il y a 196 immeubles, dont un tiers est utilisé pour le personnel. Le service tente d'entretenir les vestiaires et les locaux administratifs. Les deux tiers des immeubles restent beaucoup trop vétustes.

Vignobles

Avec la nouvelle organisation, il faudra se poser la question de l'utilisation des magnifiques immeubles situés dans des zones protégées.

Ressources humaines

Les effectifs sont stables, les mouvements sont faibles : 12 ept sur 316,05 ept affectés.

Subvention (SPADOM)

Une seule subvention est attribuée à la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) par le Bureau d'intégration canine (BICan), qui est rattaché au SPADOM, ceci pour subventionner la fourrière.

Service achat et logistique Ville (SALV)

Motions et postulats

La motion de M. Alain Hubler : « Du gaz ? De l'air ! » et le postulat de M. Guy Gaudard : « Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues », ont été transférés des Services industriels au SALV et feront l'objet d'un rapport-préavis prêt à sortir.

Plan des investissements

Un crédit à voter de 1'000'000 de francs est prévu pour le réaménagement des surfaces de stockage extérieures ; ces travaux feront l'objet d'un préavis qui ne devrait pas tarder à sortir.

Entretien des installations

Les installations sont en très bon état. Le garde-meuble communal, situé dans les locaux des Transports publics de la région lausannoise (tl) à Renens, a été repris par le service ; 43 boxes sur 77 sont occupés.

Ressources humaines

Les mouvements de personnel sont faibles. Sur 34,23 ept alloués et affectés, il n'y a eu qu'un licenciement, l'adjoint du chef de service, et deux départs.

Divers

L'achat des véhicules légers est géré par le service : les véhicules sont décrits, sans marques, dans une liste qui est remise aux utilisateurs des véhicules ; ils choisissent le modèle et le SALV se charge de faire les achats en ouvrant l'offre sur les marchés publics.

Service de la révision (SR)

Observations de la Commission de gestion

La 22^e observation de la Commission de gestion dans le rapport 2012, qui demandait la mise en place d'une base réglementaire,⁵³ va recevoir une réponse de la Municipalité, sous forme d'un document des prérogatives et règles applicables aux activités du Service de la révision. Ce document devrait sortir encore cette année. Il reste encore à déterminer qui approuve ce document : la Municipalité ou le Conseil.

Entretien des installations

Le service est locataire, la Ville assure l'entretien des locaux.

Ressources humaines

Sur les 11,5 ept affectés, il n'y a eu qu'une seule démission dans le service ; le poste a déjà été repourvu.

Subventions

Les subventions font l'objet de contrôles par le Service de la révision. Les garderies par exemple sont contrôlées environ tous les trois ans, de même que les subventions adjudgées à la culture et, pour le sport, c'est encore plus souvent.

Service financier (SF)

Préavis

Tous les préavis financiers sont préparés par le service. Parmi ceux-ci, il faut relever le préavis :

- 2013/10 : Autorisation générale de plaider 2011-2016 – Élargissement de compétence.

Ce préavis donne les compétences, au niveau de la limite des 100'000 francs, pour plaider dans des cas importants, toujours plus nombreux. La Commission des finances est chargée des contrôles.

La taxe poubelle est passablement controversée et un nombre important de recours ont été déposés à la Commission de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales. La Municipalité est armée pour se défendre dans ce conflit.

⁵³ « La Municipalité est invitée à prévoir la mise en place d'une base réglementaire pour définir les prérogatives du Service de la révision. »

Motions et postulats

La motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, « Pour un règlement lausannois sur la participation de la Ville. Plus de transparence et de responsabilités », et son postulat « Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois », ainsi que celui de M^{me} Françoise Longchamp « demandant à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que le MCH2 », feront l'objet d'un rapport-préavis multipack qui est en préparation.

La motion David Payot, « Un Point pour la Commune de Lausanne ! », sera traitée avec l'arrêté d'imposition.

Plan des investissements

Un crédit de 6'000'000 de francs sera demandé pour l'introduction d'un *Enterprise Resource Planning* (ERP) incluant le remplacement du programme comptable actuel.

Ressources humaines

Sur les 31,25 ept alloués et affectés au service, il n'y a eu qu'une démission et un départ à la retraite. Ces personnes n'ont pas été remplacées.

Direction

La directrice de la FIPAV est contente d'avoir réintroduit le Secrétariat général, ce qui a permis de décharger le Service financier.

La ferme de Rovéréaz et le domaine font l'objet d'un gros préavis qui va sortir incessamment.

Avec la nouvelle œnologue, les vignobles tournent. Le grand problème qui reste est l'entretien et l'utilisation des bâtiments.

Conclusion

La gestion de la Direction des finances et du patrimoine vert nous a donné satisfaction. Nous remercions tous les chefs de service et leur directrice pour leur disponibilité et leur aimable collaboration.

Services industriels (SiL)

Préambule

Les membres de la sous-commission ont d'abord assisté à une conférence des chefs de service, puis ont rencontré chacun des cinq chefs de service, le secrétaire général, ainsi que le conseiller municipal. Cette année, la sous-commission a effectué une visite approfondie des deux services suivants : Finances, administration et développement (FASiL) et le Service multimédia (SIMA).

Secrétariat général (SGSiL)

À la suite d'une réorganisation des services, un gérant d'immeubles a été engagé, qui s'occupe de la conciergerie de l'ensemble des immeubles des SiL. La direction a ainsi répondu positivement à l'observation N° 23 de la Commission de gestion (rapport 2013)⁵⁴.

Géothermie

Le projet Sirius de pompes à chaleur électriques avec sondes géothermiques mené depuis 2012 avec la pose de la première sonde à 496 m en 2012 a permis d'acquérir une bonne expérience pour la pose de la deuxième sonde à 505 m et de la troisième sonde à 481 m à l'avenue de Morges. Cette dernière sonde étant défectueuse, un des bâtiments sera alimenté par une pompe à chaleur à gaz avec une seule sonde géothermique. Des tests réalisés et des adaptations d'isolation avec de la bentonite démontrent avec satisfaction que l'on est proche de la chaleur désirée à la surface.

Le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) a donné son accord pour un projet d'essai de sonde à 800 m.

EolJorat

En 2013, le projet EolJorat Sud (entièrement sur territoire communal) a passé avec succès le cap de l'examen par les services cantonaux concernés. Après mise à l'enquête publique, un certain nombre d'oppositions ont été soumises, dont la grande majorité est issue de l'association EoleResponsable, qui s'oppose à l'ensemble du projet.

Pour répondre à ces diverses oppositions, il a été proposé la pose d'un mât de mesure anémométrique à 145 m financé par Si-REN S.A. Le choix du mandataire pour déterminer la production du parc à partir des vitesses de vent se fera avec EoleResponsable.

Auparavant, des mesures avaient été faites par la société KohleNusbaumer S.A., bureau d'ingénieurs dont Alpiq est actionnaire à 20 %, mais les prises furent basées sur des mesures obtenues par SODAR⁵⁵ et par des anémomètres à faible hauteur. EoleResponsable, sur la base de cartes de mesure à 10 m de hauteur, conteste les évaluations de productions faites par KohleNusbaumer S.A.

⁵⁴ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2012*, p. 62 : « La Municipalité est invitée à réfléchir à un regroupement des collaborateurs des SiL en charge des bâtiments, ainsi qu'à un rattachement hiérarchique plus cohérent ».

⁵⁵ *Sonic Detection And Ranging*.

Service finances, administration et développement (FASiL)

Centre de formation (C-FOR !)

Il y a 38 apprentis qui sont actuellement en formation, dont six pour les Transports publics de la région lausannoise (trois en 1^{re} année et trois en 2^e année). Les apprentis polymécaniciens vont aux cours à l'École professionnelle de la société industrielle et commerciale (EPSIC) de Lausanne et les automaticiens au Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) à Yverdon. À la fin de leur apprentissage, ils ne sont pas forcément engagés par la Ville.

Avant d'entrer au C-FOR !, les futurs apprentis, issus principalement de VSB+VSO⁵⁶, doivent faire un stage d'un jour et réussir un test. Le niveau scolaire des élèves a beaucoup diminué ces dernières années et pour leur recrutement, le C-FOR ! organise des portes-ouvertes et tient un stand au Salon des métiers et de la formation à Beaulieu.

Le C-FOR ! fonctionne comme une entreprise qui exécute des tâches pour plusieurs entreprises externes. Avec la visibilité et l'accès commun sur l'intranet de la Ville, tous les services de la Ville peuvent profiter des prestations sans charge sur la main-d'œuvre.

La volonté de la Municipalité et le but du C-FOR ! sont de former 48 apprentis. Pour le moment, il est difficile d'accueillir plus d'apprentis, alors qu'il serait facile de trouver les dix apprentis de plus avec le niveau scolaire requis. La difficulté d'accueillir plus d'apprentis s'explique par le manque d'encadrement, le manque de machines et le manque de travaux à exécuter. En outre, la surcharge momentanée du personnel sur place péjore la prospection de nouveaux mandats.

- **10^e observation :** *La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre pour que l'effectif des 48 apprentis au C-FOR ! soit atteint dans les plus brefs délais, en conformité avec l'objectif qu'elle s'est fixé.*

Fonds

Il est important de noter que les SiL sont dotés de quinze fonds qui sont différenciés en trois catégories :

- Les six fonds de réserve et de renouvellement sont destinés à couvrir des pertes en cas d'événements majeurs, d'entretien ou de rénovation, à faciliter le remplacement anticipé d'installations ou compenser des travaux.
- Les huit fonds de péréquation sont particuliers et ont chacun leur réglementation dont le principe est de régulariser de manière comptable les bénéfices et les pertes d'une année à l'autre.
- Le fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) sert à financer des projets pour la promotion des énergies renouvelables.

Ressources humaines

Il y a toujours des difficultés de recrutement de personnel qualifié, le marché étant asséché pour certains métiers liés à la construction. L'article 38 du Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC), qui consiste à embaucher du personnel à de meilleures conditions pour une durée limitée,⁵⁷ a été octroyé quatre fois durant l'année. Il est utilisé quand cela est nécessaire, mais cette mesure n'est pas suffisante pour recruter du personnel qualifié, les salaires octroyés sur le marché étant fixés par rapport à l'offre insuffisante de main-d'œuvre qualifiée.

⁵⁶ Voie secondaire baccalauréat+Voie secondaire à options.

⁵⁷ « Dans des cas tout à fait exceptionnels et afin de s'assurer la collaboration de personnes particulièrement qualifiées, la Municipalité peut allouer des suppléments dépassant de 20 % au plus les maxima fixés à l'article 34. Ces suppléments sont versés à bien plaisir, sans garantie de durée. »

Il y a quelques absences de très longue durée dont deux-trois personnes à FASiL, dues à des cas de maladie. Il est difficile de gérer ces absences, c'est donc le médecin de la Ville qui s'en occupe lorsque ces situations durent.

Qualité + controlling

À la suite du transfert du responsable de la qualité et du controlling au Service commercial en 2013, les deux entités ont été divisées pour un meilleur fonctionnement. Il y a un responsable pour la qualité (qualité et audits) et un responsable pour le controlling.

Les normes ISO 9001⁵⁸ ont passé de la version 2001 (orientée processus) à la version 2008 (pilotage par objectifs) et cette transition n'est pas encore terminée.

La formation des cadres pour le Secrétariat général, le Service commercial et le Service finances, administration et développement est toujours en cours.

Service commercial (SiLCOM)

Depuis la création du service en 2008, huitante collaborateurs s'impliquent pour le bon fonctionnement du service qui se prépare pour la prochaine ouverture totale du marché de l'énergie en 2018. Actuellement, l'énergie représente un tiers de la facture des consommateurs.

Les perspectives d'avenir seraient d'étendre les services en dehors de Lausanne, comme par exemple sur La Côte, où le Service du gaz est déjà présent, ainsi que la collaboration avec d'autres Services industriels de petites communes auxquels la Ville pourrait proposer des services additionnels.

De nouveaux produits ainsi que de nouvelles prestations sont proposés, comme par exemple les factures du gaz à la carte pour les gérances (de janvier à janvier).

Le centre d'appel est devenu plus performant. Il exige des collaborateurs une formation adéquate pour répondre dorénavant aussi bien à des conseils à la clientèle (de type commerciaux) qu'aux problèmes techniques.

Le projet Vulcain, qui est en place depuis août 2013, est une stratégie de commercialisation du gaz avec des tarifs clarifiés et de nouvelles prestations comme une nouvelle chaudière, des offres plus écologiques, etc.

L'enquête de satisfaction des clients réalisée tous les ans par Mediactif relève de bons résultats.

Ressources humaines

La mise en place de séances trimestrielles des cadres et deux plénières par année contribue à une meilleure gestion du personnel.

Service de l'électricité (SEL)

La liaison 50 kV entre les postes de Praz-Séchaud et de Morand est fonctionnelle depuis fin juillet et l'étude pour les travaux de rénovation prévus en 2014 de la liaison entre Morand et Lutry a été réalisée.

La surveillance des réseaux est assurée avec un piquet journalier de deux personnes dont un ingénieur.

Un bilan annuel des prévisions des besoins en énergie avec une prévision au quart d'heure près est exigé et est surveillé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT).

Le projet Lavey+ est bloqué pour le moment en raison de quelques oppositions du côté valaisan.

⁵⁸ Exigences relatives à un système de management de la qualité de l'Organisation internationale de normalisation.

Le projet de Massongex–Bex Rhône (MBR), qui n'est économiquement pas rentable dans le contexte actuel des prix sur le marché de l'électricité, est toujours ralenti par la difficulté des négociations avec la Commune de Massongex.

Ressources humaines

Les absences de personnel sont compensées par des mandats externes.

Une étude est souhaitée pour la reconversion des plus de 50 ans, qui ont des tâches plus physiques, dans l'idée de les diriger sur une nouvelle formation.

Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD)

Gaz

Ça roule, et de préférence au gaz !

SiL Gaz dispose d'un réseau de 720 km et dessert 38 communes entre Lutry et Nyon, ce qui représente plus de 16'000 clients.

Le contrôle des installations avec des moyens de détection qui ont été améliorés sur tout le réseau ont constaté 441 fuites de gaz contre 392 en 2012.

CAD

La production d'énergie thermique alimentant le chauffage à distance est principalement assurée par TRIDEL (Centre de traitement par recyclage et incinération des déchets de Lausanne). Elle est complétée par la production d'une turbine à gaz en cycle combiné et d'une turbine à vapeur et de chaudières bicom bustibles (gaz et mazout léger) à l'usine de Pierre-de-Plan.

Pour répondre aux besoins en matière de froid du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et du centre d'exploitation de Pierre-de-Plan, le projet Frigus a permis la mise en place de l'équipement de production d'eau glacée qui sera en fonction dès l'été 2014.

CADSUD

Le raccordement de la chaufferie CADSTEP⁵⁹ au réseau a connu quelques soucis avec la découverte de ruines romaines. Des fouilles ont été réalisées par des archéologues, ce qui a prolongé de deux mois la durée du chantier.

CADOUEST

Le développement du réseau en direction de Prilly-centre se poursuit.

Service multimédia (SIMA)

Le défi de Citycable face à la concurrence accrue de Swisscom, qui devient de plus en plus agressive sur le marché, est de se différencier dans une stratégie de marque qui est « Une ville connectée est une ville qui permet à tous de bénéficier des meilleures prestations multimédias ».

Citycable doit s'adapter aux nouveaux modes de consommation des utilisateurs et offrir de nouveaux produits basés sur des technologies de plus en plus complexes à mettre en place et qui demandent des investissements de base conséquents, des connaissances spécifiques et des ressources humaines qualifiées.

⁵⁹ Station d'épuration des eaux usées.

Les prix des télécommunications chutent mais la baisse du chiffre d'affaire est compensée par la diversité du portefeuille. Le Service multimédia entreprend d'acquérir de nouveaux marchés en se positionnant auprès des petites et moyennes entreprises.

Un *call center* est disponible tous les jours : la permanence est tenue par des étudiants engagés à temps partiel. Les deux boutiques Citycable, l'une à Chauderon et l'autre au Flon, sont ouvertes afin d'accueillir la clientèle, et les collaborateurs qui y travaillent sont formés autant pour le conseil sur les divers produits offerts que pour répondre aux problèmes techniques.

Il est constaté une baisse des abonnements pour la télévision traditionnelle, par contre, une augmentation des clients pour internet et la téléphonie. La mise en place prochainement de TV+ a pour but de s'adapter aux nouveaux modes de consommation des utilisateurs avec des produits proposés sous forme de packs, avec internet et l'accès à divers bouquets de chaînes de télévision à choix (sport, musique, jeunesse, etc.).

LFO S.A.

La société LFO⁶⁰ S.A. n'a pas de personnel ; les 21 ept, dont 11 contrats à durée déterminée, travaillent en sous-traitance avec le Service multimédia.

Le déploiement de la fibre optique à Lausanne suit son cours sur un planning de cinq ans en partenariat avec Swisscom pour les échanges de données.

Si-REN S.A.

La société a pour but l'étude, la construction et l'exploitation d'installations de production ainsi que la fourniture d'énergie dans le domaine des énergies renouvelables en Suisse et à l'étranger.

La société compte 4,6 ept, dont deux ont été engagés pour permettre la mise en œuvre du Plan solaire photovoltaïque de 30 MW.

Motion

Pierre-Antoine Hildbrand : « Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la 'société à 2000 watts' » : réponse via le rapport-préavis N° 2014/24 (synchrophaseurs)⁶¹ en cours de traitement par une commission du Conseil communal.

Postulats

- Gilles Meystre et consorts : « Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! »
- Yves Ferrari : « Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W » (la réponse donnée par le rapport-préavis N° 2013/60⁶² n'a été acceptée que partiellement et ne figure plus dans le rapport de gestion comme en attente de réponse).

⁶⁰ Lausanne Fibre Optique.

⁶¹ *Étude sur la conduite du réseau haute tension des SiL : un pas vers le smartgrid. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la 'société à 2000 watts' ».*

⁶² *Plan lumière : « Lausanne, c'est du gris, du vert et du bleu ». Crédit-cadre 2014-2023 pour le remplacement et l'extension de l'éclairage public. Réponse aux postulats de M. Yves Ferrari « Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W » et de M. Claude Bonnard « Un autre petit pas vers la société à 2 kW par l'introduction de l'éclairage public par LED ».*

- Florian Ruf : « Énergies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? »
- Charles-Denis Perrin et consorts : « Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue ».
- Charles-Denis Perrin et consorts : « Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant ».
- Valéry Beaud : « Écoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d'un pôle d'excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable et de l'environnement ».

Un rapport-préavis répondant à ces six postulats est en cours de rédaction et sera soumis à la Municipalité en principe avant septembre 2014 (le délai de réponse était fixé au 30 juin 2014).

- Guy Gaudard : « Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues ».
La réponse à ce postulat est coordonnée avec la réponse à la motion de M. Alain Hubler : « Du gaz ?, de l'air ! » pour laquelle la Direction des finances et du patrimoine vert est leader. Rapport-préavis prévu en principe pour septembre 2014.
- Philippe Jacquat et consorts : « Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corréler l'effort physique et l'énergie nécessaire au fonctionnement d'appareils électriques ».
Le délai de réponse à ce postulat est fixé au 30 septembre 2014 et ne pourra probablement pas être tenu.
- Pierre-Antoine Hildbrand : « Neutralité du réseau internet lausannois ».
La Commission de gestion a refusé le classement de ce postulat et souhaite qu'il y soit répondu par un rapport-préavis qui reprenne l'argumentation déjà fournie. Une réponse sera donnée dès que possible (le délai de réponse était fixé au 31 mars 2014).

Remerciements

Les commissaires remercient vivement le directeur, les chefs de service ainsi que tous les collaborateurs qui les ont accueillis chaleureusement et leur ont fourni des explications claires et précises sur leurs activités.



Lausanne, le 3 juillet 2014

Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2013 à fin juin 2014 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au premier juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif

Objets	Nombres en 2013-2014	Nombres en 2012-2013	Nombres en 2011-2012
Séances plénières simples du Conseil communal	3	5	3
Séances plénières doubles du Conseil communal	15	17	16
Démissions de membres du Conseil	8	9	7
Motions déposées	8	16	18
Postulats déposés	33	21	31
Projets de règlement	1	2	1
Interpellations ordinaires	31	40	35
Interpellations urgentes	19	15	20
Pétitions	6	11	11
Préavis	47	35	41
Rapports-préavis	22	23	14
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R102	R103	R106
Questions écrites transmises à la Municipalité	19	17	19
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	104	123	107
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	86	75	85
Séances de la Commission de gestion	10	9	11
Séances de la Commission des finances	11	10	14
Séances de la Commission des pétitions	4	6	3
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	14	9	12
Séances de la Commission de politique régionale	6	7	5
Séances du Bureau du Conseil	15	17	17
Invitations reçues	155	145	143
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	16	14	20
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	44	42	38
Nombre d'objets traités (préavis, rapport-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	157	162	171

Cette année de législature, le Bureau a assumé sa fonction de Bureau électoral lors des votations fédérales du 22.09.2013 ; lors des votations fédérales du 24.11.2013 ; lors des votations fédérales du 09.02.2014 ; lors des votations communales du 13.04.2014 ; lors des votations fédérales et cantonales du 18.05.2014.

Une séance d'information sur le réaménagement de la place Chauderon-Sud a été organisée le 18 juin 2013. Cette séance a été préparée à l'initiative et avec la collaboration de la direction de Travaux.

Le Bureau a organisé une nouvelle visite d'un parlement. L'année précédente, le Bureau était allé rencontrer ses homologues de la Ville de Genève. L'expérience avait été enrichissante pour tous les participants. Dès lors, cette année, c'est à Bienne que les membres du Bureau de Lausanne se sont rendus. Une fois encore, les échanges ont été nourris et très intéressants.

Durant le courant de l'année, le Bureau a mis en place une procédure d'examen de recevabilité des initiatives des conseillers et des pétitions. Cette nouvelle manière de fonctionner fait suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2013, de la nouvelle loi sur les communes. Ces examens donnant lieu à des décisions du Bureau, celles-ci sont sujettes à recours de la part des conseillers. Le Bureau a donc également établi une procédure de recours et de traitement de ceux déposés.

Le Bureau a aussi réfléchi à l'élaboration d'une procédure en cas de huis clos. En effet, le Règlement du Conseil prévoyant cette possibilité, le Bureau a étudié différents cas de figure, tenant compte du fait que la salle est à présent sonorisée, que les séances sont filmées et diffusées en direct sur divers canaux et que la présidence doit pouvoir assurer que le huis clos est respecté en cas de décision du Conseil.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes implique une révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) pour une mise en conformité. Profitant de cette obligation, le Conseil communal a décidé de nommer une commission chargée de réviser l'ensemble du RCCL. La présidente a demandé à pouvoir disposer d'une voix consultative dans cette commission, afin de faire remonter les points de dysfonctionnement de certains articles relevés durant ces dernières années. Cette commission, N° 23, a en outre chargé le Bureau de rédiger une note pour proposer une procédure de récusation des conseillers, nouvelle règle entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

La présidente en charge jusqu'au 30 juin a profité de son mandat pour rencontrer des représentants d'acteurs de la vie commerciale, associative, sportive et culturelle de la ville de Lausanne. Elle a organisé des petits déjeuners informels dans le carnotzet de l'Hôtel de Ville à six reprises. Elle a eu le plaisir de s'entretenir avec

- des représentants de l'Association des commerçants lausannois ;
- des représentants des organisateurs de grosses manifestations sportives que sont le Lausanne-Sport, le Lausanne Hockey Club (LHC), Lausanne Marathon et les 20 km de Lausanne ;
- des représentants des urbanistes et architectes actifs à Lausanne ;
- des représentants des cafetiers, restaurateurs et hôteliers lausannois ;
- des représentants de la Société des artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs vaudois, section lausannoise ;
- des représentants des associations de quartiers lausannois – Plateforme unifiée des centres de quartiers (PUCQ).

Pour certaines de ces séances d'autres membres du Bureau étaient également présents et la séance avec les représentants des boulangers a été conduite par le 1^{er} vice-président.

La présidente du Conseil et le président de la Commission consultative d'informatique, également membre du Bureau, ont rencontré le chef du Service d'organisation et d'informatique, accompagné de son adjoint. Plusieurs points ont été abordés, notamment des aspects techniques liés au fonctionnement du système informatique de la salle du Conseil, mais aussi les recherches effectuées dans le cadre des autorités romandes sur les méthodes de retranscription automatique de séance.

Le Secrétariat municipal a été réorganisé au début de l'année 2014. Cela a eu une incidence sur le nombre d'huissiers disponibles durant les séances du Conseil. Après discussion avec la Municipalité, un compromis a pu être trouvé.

Le secrétariat du Conseil communal n'a pas opéré de versement aux Archives de la Ville cette année.